

AÉROPORT
toulouse blagnac



Antoine Lavoisier



rapport annuel

2021

AÉROPORT
toulouse blagnac



bienvenue et bon vol !



sommaire

le mot des présidents	3
les principaux dirigeants	4
les événements de l'année	6
un dispositif sanitaire sécurisant pour les passagers	7
un centre de tests covid ouvert 7 j/7	7
une nouvelle identité visuelle pour l'aéroport	8
Binter Canarias atterrit à Toulouse-Blagnac	8
la clientèle affaires dispose d'un circuit Premium	9
un site internet optimisé pour l'usage mobile	9
l'art contemporain s'expose dans l'aérogare	10
une chaufferie biomasse pour les Halls A, B et C	10
des locaux pour FedEx et Hutchinson	11
ATB engagé dans le Green Deal européen avec Stargate	11
rapport de gestion	12
préambule	14
situation et activité au cours de l'exercice	15
évolution prévisible et perspectives d'avenir	24
autres informations relatives à la société ATB	27
rapport sur le gouvernement d'entreprise	29
assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	29
état financiers consolidés IFRS	33
état de la situation financière	35
état du résultat global consolidé	36
tableau de variations des capitaux propres consolidés	37
tableau des flux de trésorerie	38
notes annexes aux comptes consolidés	39
rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	72

LE MOT DES PRÉSIDENTS

rebond

Dès lors que la situation sanitaire le permet, nos clients reprennent l'avion. Tel est le principal enseignement de l'année 2021, marquée par deux périodes bien distinctes : un premier semestre très impacté par les restrictions de déplacements, puis un net rebond à partir de l'été, grâce à l'assouplissement de ces mesures.

Ce constat soutient une conviction : le transport aérien doit garder le cap, même au plus fort des tempêtes. Attentif aux aspirations sociétales autant qu'au besoin de déplacement, ATB a lancé en 2021 un nouveau plan stratégique forgé dans l'agilité et tourné vers la reprise. Avant tout, il nous a fallu tenir le choc d'un séisme sans précédent dans l'histoire du secteur.

Mais également se remettre en piste pour préparer l'avenir et répondre aux attentes de toutes nos parties prenantes, clients, partenaires et acteurs territoriaux.

CARE, le plan ATB pour 2021-2025, inscrit notre activité dans une croissance en conscience. Les projets lancés pendant l'année écoulée concrétisent déjà le sens de CARE. Optimiser et personnaliser le parcours passager, proposer plus de flexibilité et de compétitivité aux compagnies aériennes. Et renforcer l'insertion harmonieuse et durable au sein de notre territoire. L'engagement dans le Green Deal européen, au travers du projet Stargate, est sans doute le marqueur le plus prégnant de cette décision de se réinventer à grande échelle.

Si en 2021 la pandémie a encore entravé les déplacements à travers le monde et lourdement affecté le transport aérien, ATB a, dans cette même année, prouvé à la fois sa résilience et sa volonté de progrès. Car notre ambition est de toujours répondre à l'attente de notre société pour une mobilité sûre, facile et durable.

Le transport aérien doit garder le cap, même au plus fort des tempêtes.

Christian Cassayre

Président du Conseil de surveillance

Philippe Crébassa

Président du Directoire

LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

conseil de surveillance

> membres

ATB Participation Eiffage

Christian Cassayre

Président

Ghislaine Baillemont

Claudine Font

Florent Janssen

Cécile Sery

Cécile Cambier

République française

Caroline Montalcino

Philippe Marseille

Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse

Philippe Robardey

Vice-Président

Patrice Cohade

Irène Goaziou-Huret

Marie-Pascale Goudal

Région Occitanie

Laurent Cherubin

Département Haute-Garonne

Pascal Boureau

Toulouse Métropole

Agnès Plagneux-Bertrand

> commissaires aux comptes titulaires

Cabinet Mazars

Hervé Kerneis

Cabinet Ernst & Young Audit

Laurent Vitse

> censeurs

Communes

Blagnac

Joseph Carles

Colomiers

Laurence Casalis

Cornebarrieu

Alain Toppan

Toulouse

François Chollet

ATB Participation Eiffage

Benoît de Ruffray

Guillaume Sauvé

Chambre de Commerce et d'Industrie

Occitanie

Alain Di Crescenzo

André Guiraud

DSAC Sud

Nicolas Dubois

Airbus

Florent Querol

> comité d'entreprise

Collèges

Cadre

Paul Burguière

Agents d'encadrement
et techniciens

Spès Boy

Ouvrier-employés

Virginie Huerta De Prada

Rodolphe Robert

LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

directoire et comités

> directoire

Président

Philippe Crébassa

Membres

Bruno Balerdi

Thierry Bonneville

Jean-Christophe Chauvignat

Alain de la Meslière

> comité d'audit

Président

ATB Participation

Christian Cassayre

Membres

ATB Participation

Florent Janssen

Cécile Séry

CCIT

Philippe Robardey

Conseil Départemental
de la Haute-Garonne

Pascal Boureau

République française

Philippe Marseille

> comité stratégies et investissements

Présidente

Toulouse Métropole

Agnès Plagneux-Bertrand

Membres

Cécile Cambier

CCIT

Patrice Cohade

Région Occitanie

Laurent Cherubin

ATB Participation

Florent Janssen

Benoît de Ruffray

> comité des rémunérations, nominations et de la gouvernance (RNG)

Président

ATB Participation

Florent Janssen

Vice-Président

CCIT

André Guiraud

Membres

ATB Participation

Christian Cassayre

Cécile Sery

Toulouse Métropole

Agnès Plagneux-Bertrand

République française

Caroline Montalcino

2021

les événements
de l'année

01

un dispositif sanitaire sécurisant pour les passagers

Distributeurs automatiques de gel, signalétique rappelant les règles de distanciation sociale, annonces sonores et information numérique, fréquence de nettoyage des équipements, traitement de l'air adapté : l'aéroport a renforcé en 2021 son dispositif de mesures sanitaires pour offrir à ses passagers un parcours sécurisant, dès leur entrée dans l'aérogare. Le taux de satisfaction et de sérénité des passagers a été mesuré chaque mois au travers d'une enquête indépendante. Les équipes d'ATB exploitent systématiquement les résultats pour maintenir un haut niveau de service.



02

un centre de tests COVID ouvert 7j/7

Un nouveau centre de dépistage COVID-19 a ouvert ses portes en janvier, au niveau Départs du Hall B. Géré par les laboratoires Eurofins Biologie Médicale, il offre des services élargis par rapport au précédent : le centre est désormais accessible à toute personne voulant se faire dépister, qu'elle voyage en avion ou pas, et il est ouvert 7 j/7.





03

une nouvelle identité visuelle pour l'aéroport

En deux décennies, le monde a beaucoup changé, l'aéroport de Toulouse-Blagnac aussi. Le temps était venu de porter un regard neuf sur l'identité visuelle de l'entreprise, créée à l'aube des années 2000, et de la mettre à l'unisson de son ambition. Cette nouvelle identité, c'est un univers graphique qui immerge nos clients dans une ambiance qui respire le sens de l'accueil, la chaleur et la bienveillance.

04

Binter Canarias atterrit à Toulouse-Blagnac

En avril, la compagnie aérienne espagnole Binter Canarias s'est implantée sur la plateforme, ouvrant une ligne à l'année entre Toulouse et Grande Canarie. Les deux vols hebdomadaires incluent une correspondance sans surcoût vers toute île des Canaries, grâce aux nombreux vols quotidiens opérés par la compagnie dans l'archipel.





05

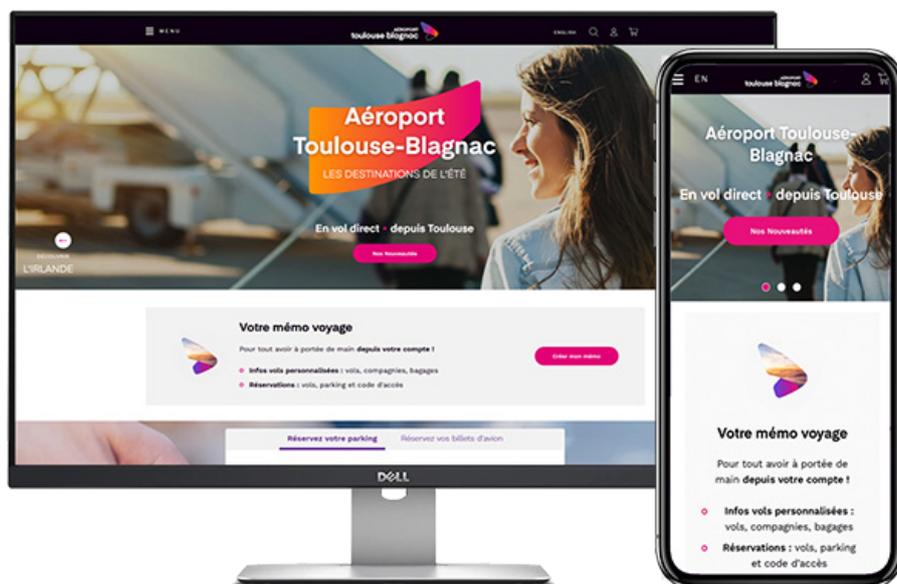
la clientèle affaires dispose d'un circuit Premium

La clientèle affaires bénéficie d'un nouveau service en aéroport, depuis le printemps : le circuit Premium, qui optimise le temps de parcours jusqu'à l'avion. De l'accueil au contrôle en passant par l'attente, ce circuit dédié au contrôle sûreté réduit le temps consacré aux formalités d'entrée en salle d'embarquement.

06

un site internet optimisé pour l'usage mobile

Déployé en juin, le nouveau site internet de l'aéroport offre une expérience client simplifiée et innovante. Design inspiré de la nouvelle identité visuelle d'ATB, approche « mobile first », le site s'adapte aux envies de chacun et devient un véritable compagnon de voyage.



07

l'art contemporain s'expose dans l'aérogare

En partenariat avec le musée des Abattoirs, l'aéroport de Toulouse-Blagnac invite ses passagers à découvrir les créations de l'artiste malgache Joël Andrianomearisoa, avant de monter dans l'avion. Une approche culturelle de l'accueil des passagers, en leur faisant vivre des émotions grâce aux œuvres de grands talents, proposée depuis le mois d'octobre et pendant deux années.



08

une chaufferie biomasse pour les Halls A, B et C

ATB a dédié une parcelle de la concession aéroportuaire à la construction d'une chaufferie biomasse, raccordée au réseau de chaleur de Blagnac. Cette infrastructure, qui concourt à réduire son empreinte carbone, alimente désormais les Halls A, B et C en période hivernale.



09

des locaux pour FedEx et Hutchinson

ATB a livré en avril des locaux d'activité pour la société Barry Controls, spécialisée dans la réalisation de produits d'étanchéité pour l'industrie aéronautique et automobile. En octobre, c'est un centre de tri dédié au fret aérien qui a été livré à la société FedEx. La halle logistique et ses bureaux associés offrent à l'expressiste un accès direct aux pistes.



10

ATB engagé dans le Green Deal européen avec Stargate

L'aéroport est partenaire du projet européen Stargate, sélectionné par la Commission européenne dans le cadre de son Green Deal. Le consortium de 22 entreprises rassemblé autour de l'aéroport de Bruxelles va s'investir pendant 5 ans dans le développement de solutions innovantes pour accélérer la décarbonation du transport aérien.

2021

rapport

de gestion

sommaire

préambule

1.1. trafic toujours affecté par la crise sanitaire

14

15

01

situation et activité au cours de l'exercice

1.2. contexte COVID

1.3. plan stratégique – CARE

1.4. des investissements réduits

1.5. performance économique

1.6. actualité sociale, environnementale et sociétale

1.7. activité de Recherche & Développement

2.1. trafic

2.2. activités commerciales

15

16

16

17

19

22

23

24

24

02

évolution prévisible et perspectives d'avenir

2.3. activités immobilières/diversification

2.4. rse

3.1. actionnariat des salariés

3.2. distribution de dividendes

3.3. solde des dettes fournisseurs par échéance et solde des créances clients

24

25

26

27

27

27

03

autres informations relatives à la société ATB

3.4. dépenses non déductibles du résultat fiscal

3.5. tableau des résultats d'ATB des 5 derniers exercices

27

28

28

préambule

L'aéroport de Toulouse-Blagnac a connu deux périodes très contrastées au cours de l'année 2021. Le premier semestre a été marqué par les restrictions de déplacements inhérentes à la situation sanitaire; la seconde partie de l'année a été jalonnée par un fort redressement de l'activité, consécutif à l'assouplissement de ces mesures.

À l'instar de 2020, le trafic aérien a varié au gré des mesures gouvernementales. L'international, plus exposé aux situations divergentes dans chaque pays face à la COVID-19, a été fortement affecté par les restrictions frontalières (- 70,7 % vs 2019). Logiquement, le trafic domestique a subi l'impact le moins fort (- 50,1 % vs 2019). Dans ces conditions hétérogènes, le trafic annuel 2021 s'est établi à 3 821 653 passagers, à 39,7 % du référentiel 2019.

L'activité réduite a nécessité d'adapter les moyens humains autant que techniques, tout en maintenant la qualité de service attendue par nos clients. Protéger les équilibres de l'entreprise tout en construisant l'avenir fut la ligne directrice de l'année écoulée.

Ainsi, de nombreux projets ont été lancés ou réalisés, construisant une image plus précise de l'horizon aéroportuaire impulsé par le plan stratégique CARE. S'appuyant sur une nouvelle identité visuelle dévoilée au printemps, ATB a déployé une large campagne de communication pour attirer à nouveau les passagers et relancer le trafic aérien; un nouveau service a été proposé à la clientèle business : le circuit de contrôle sûreté PIF Premium; les infrastructures d'embarquement/débarquement à pied du Hall D sont désormais opérationnelles; la dimension immobilière a été confortée avec la livraison de deux nouveaux bâtiments, des locaux d'activité pour un industriel et un centre de tri dédié au fret aérien. Enfin, ATB a renforcé son engagement environnemental avec la mise en service d'une chaudière biomasse et la participation au projet européen Stargate pour le développement de solutions innovantes et durables dans l'aérien.

01

situation et activité au cours de l'exercice

comptes consolidés IFRS 2021 : chiffres clés de l'exercice (en millions d'€)

Trafic Passager (local)	3 821	+ 22 %
Produits des activités ordinaires	90,5	+ 7 %
redevances services publics aéroportuaires	23,7	+ 16 %
revenus extra-aéronautiques	42,5	+ 10 %
produit de la taxe d'aéroport	24,4	- 4 %
EBITDA	25,9	+ 84 %
% chiffre d'affaires	29 %	
Résultat opérationnel courant	- 1,6	+ 86 %
Résultat net	- 4,1	+ 63 %
Investissements	9,9	

1.1. trafic toujours affecté par la crise sanitaire

un trafic réduit au premier semestre, en rebond par la suite

Le trafic 2021 est en net repli par rapport à 2019, avec 3 821 653 passagers commerciaux accueillis et une baisse de 60,3 %. La situation sanitaire et les restrictions de circulation, notamment à l'international, ont lourdement pesé sur le trafic durant le 1^{er} semestre. Le desserrement des contraintes sanitaires a ensuite permis une nette reprise à partir de l'été. En moyenne sur l'année 2021, le trafic domestique a été le moins pénalisé avec une baisse de 50,1 %, le trafic international terminant l'année en fort recul de 70,7 %. La ligne Toulouse-Orly (- 52,8 %) demeure la ligne la plus fréquentée. Le trafic avec les deux aéroports parisiens représente 40,4 % de l'activité de la plateforme (+ 7 pts). Le low cost s'établit à 44,2 % du trafic et conserve sa part de marché d'avant crise (+ 0,7 pt). Le trafic fret et poste a reculé de 30 % avec 47 563 tonnes traitées. Les mouvements d'avions enregistrent une baisse de 50 %, un peu moins forte que le trafic passager.

1.2. contexte COVID

évolution des conditions opérationnelles et commerciales

Les conséquences de la pandémie ont continué d'affecter l'activité aérienne mondiale en 2021. Les restrictions de circulation, qui sont restées hétérogènes et changeantes, y compris à l'intérieur du marché européen, l'évolution des politiques de déplacement des entreprises et le niveau de confiance des passagers ont façonné le trafic aérien.

Dans ce contexte, ATB a poursuivi ses actions pour adapter les moyens techniques et humains au juste niveau, de manière à garantir le bon équilibre entre qualité de service et plan d'économie. Notamment, le Hall A est resté totalement fermé, le Hall B n'a été ouvert que sur les périodes les plus chargées. Les ouvertures des commerces ont suivi l'évolution du trafic et l'offre de produits et de services a progressivement été renforcée au fil des mois.

plan d'économie

Dans cette période d'incertitudes avec une forte fluctuation des revenus liés au trafic, le plan d'économies a été prolongé en 2021 sur les dépenses d'investissement ainsi que sur les coûts opérationnels.

Les investissements de capacité ont été reportés en cohérence avec les prévisions de trafic et les investissements de renouvellement ont été limités aux opérations nécessaires à l'exploitation.

De nombreuses mesures ont également été prises pour réduire les coûts opérationnels : utilisation des infrastructures en fonction de l'évolution du trafic, ajustement de la sous-traitance aéroportuaire, des consommations d'énergie et de la maintenance des installations, réduction des achats non récurrents ainsi qu'activité partielle pour le personnel de la société.

1.3. plan stratégique – CARE

Le conseil de surveillance a approuvé en décembre 2020 un nouveau plan 2021-2025, dénommé CARE. Quatre programmes le mettent en action :

- › programme n° 1 : optimiser l'offre et le modèle d'exploitation pour plus de flexibilité, de compétitivité et de sérénité;
- › programme n° 2 : développer de nouveaux relais de croissance rentables;
- › programme n° 3 : renforcer l'insertion harmonieuse et durable au sein du territoire;
- › programme n° 4 : transformer le modèle d'entreprise d'ATB.

Le plan CARE s'articule sur deux temporalités complémentaires. La première, court terme, permet de donner tous les moyens à l'entreprise de traverser la crise et ses effets dans les meilleures conditions possibles. La seconde, moyen terme jusqu'en 2025, est le temps de la transformation structurelle pour réinventer l'entreprise et la rendre encore plus forte pour mettre à profit tous les bénéfices de la reprise.



En 2021, la priorité a été donnée aux actions court terme, au travers du programme n° 1, et notamment sur les enjeux suivants :

- › préparation des programmes été 2021 et hiver 2021/2022 aéronautiques avec les compagnies pour améliorer la compétitivité;
- › proposition d'une nouvelle structure tarifaire, de nouvelles modulations acoustiques et pour reprise de trafic, ainsi que d'une évolution des tarifs pour les redevances aéronautiques pour la période tarifaire 2022;
- › campagnes de promotion et d'information, appuyées par la nouvelle identité de l'entreprise pour redonner envie de voyager et réassurer les passagers;
- › optimisation de l'exploitation de l'infrastructure aéroportuaire avec des scénarios d'utilisation innovants;
- › adaptation des installations aéroportuaires pour suivre les évolutions du marché : passage dédié au filtre sûreté pour les passagers affaires, élargissement de l'offre embarquement et débarquement à pied pour les compagnies.

Les trois autres programmes ont été définis par objectifs, lots, actions et calendrier, pour une mise en œuvre à partir de 2021, sur les actions suivantes :

- › poursuite de la réorganisation de l'entreprise et de l'amélioration des process internes;
- › définition d'une politique immobilière pour les activités de diversification et de gestion immobilière;
- › offre gagnante avec les aéroports de Bruxelles, Athènes et Budapest dans le cadre de l'appel d'offres européen Green Deal;
- › définition d'une stratégie de partenariat sociétal;
- › mise en place de la fonction Innovation, lancement de la démarche d'innovation transversale au sein de l'entreprise et définition de la stratégie d'innovation investissements.

1.4. des investissements réduits

vision globale

Avec un niveau d'investissement historiquement bas de 9,8 M€ en 2021, ATB a su s'adapter très rapidement aux nouvelles contraintes financières générées par la crise sanitaire, en maintenant les projets déjà en cours de réalisation en 2020, en reportant les projets de développement capacitaire et en réduisant drastiquement le programme de renouvellement, sans altérer à court terme le niveau de performance des infrastructures utilisées. Un point de vigilance accrue devra cependant être porté par le mainteneur sur certains actifs proches de l'obsolescence, indispensables à l'exploitation de la plateforme et dont la courbe de vieillissement ne peut être corrélée directement au niveau du trafic.

investissements de capacité aéroportuaire

D'un montant global de 5,9 M€, le programme d'investissement de capacité aéroportuaire a été principalement constitué de la livraison à la société Fedex le 1^{er} octobre 2021 de son nouveau centre de tri exclusivement dédié au fret aérien (4,3 M€).

Les autres opérations ont concerné l'aménagement de bureaux pour les compagnies aériennes dans la zone côté piste (0,6 M€) et des travaux de viabilisation des terrains pour la construction de la station de production et de distribution d'hydrogène HyPort (0,8 M€).

De nombreuses opérations ont par ailleurs été reportées de 6 ans en moyenne au regard des nouvelles hypothèses d'évolution du trafic aérien.

investissements de renouvellement

Malgré un niveau historiquement bas de 2,3 M€, le programme de renouvellement aéroportuaire a permis de réaliser non seulement des opérations indispensables à l'exploitation des infrastructures ou à leur mise en conformité réglementaire, mais aussi des opérations en mode « quick win » pour renforcer l'image commerciale comme la nouvelle enseigne sur la façade côté ville et le re-design du site internet ou répondant aux attentes clients avec notamment la création d'un contrôle sûreté dédié à la clientèle affaires.

investissements liés à la taxe d'aéroport

Les dépenses liées à la taxe d'aéroport ont pu être limitées à 0,9 M€ après le report en 2022 et 2023 de la mise au standard 3 des machines de sûreté du système d'inspection filtrage des bagages de soute (IFBS) des Halls A, C et D.

immobilier de diversification

La filiale ATBD2i a réceptionné dans les délais les nouveaux locaux d'activité situés sur la zone Blagnac 3 (0,8 M€ en 2021 pour un coût total de l'opération de 3,5 M€) qui sont loués à la société Hutchinson depuis le 1^{er} avril 2021.

1.5. performance économique

1.5.1. le groupe (en IFRS)

1.5.1.1. évolution de l'activité

La pandémie de COVID-19 a pour la 2^e année consécutive fortement affecté le trafic qui s'est situé en 2021 à près de 40 % du trafic 2019 d'avant crise.

Dans cette situation contraignante pour la reprise du transport aérien, le chiffre d'affaires de 90,5 M€ affiche une croissance de 7 % en 2021, mais reste encore inférieur de 44 % à celui de 2019.

Les redevances aéronautiques (23,7 M€) affichent une hausse de 16 % par rapport à l'exercice précédent au regard de la reprise de trafic de 22 %, mais sont en baisse de 55 % par rapport à l'année 2019.

Les revenus des activités extra-aéronautiques (42,5 M€) augmentent de près de 10 % en 2021, notamment sur les parcs autos et les activités commerciales en lien avec la reprise du trafic. Ces revenus sont toutefois en moyenne inférieurs de 42 % à l'année de référence 2019.

Le produit de la taxe d'aéroport (24,3 M€) est en baisse de 4 % en 2021 après les efforts de réduction de coûts réalisés sur les prestations de sûreté et de sécurité.

parcs autos, une activité à l'image du trafic

Fortement perturbée durant le 1^{er} semestre, l'activité sur les parcs autos (14,3 M€) a redémarré au second semestre. Au total de l'année 2021, les recettes des parcs autos enregistrent une baisse de 57 % par rapport à l'année pré-COVID 2019 : les revenus horaires, étroitement liés au trafic, régressent de 60 % tandis que ceux des abonnés sont en décroissance plus modérée de 29 %. L'activité des Eco Parcs, en recul de - 65 % par rapport à 2019, a été un peu plus affectée par la crise sanitaire que celle des Proxi Parcs, en baisse de 60 %, qui a pu bénéficier de revenus supplémentaires à la réservation grâce à une politique de yield très attractive durant les vacances.

immobilier en croissance

Les revenus fonciers et immobiliers s'élèvent pour l'année 2021 à 20,6 M€ et affichent une croissance de 5,1 % par rapport à 2020 et de 9,8 % par rapport à 2019.

La hausse de chiffre d'affaires est liée à la fin des exonérations de loyers et charges locatives consenties en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire, les variations de périmètres du patrimoine se neutralisant sur l'exercice : nouveau centre de tri FedEx depuis le 1^{er} octobre, restitution de bâtiments par Airbus et Air France. Enfin, la croissance de l'activité 2021 par rapport à 2019 tient compte de l'effet en



année pleine de la livraison de la salle de peinture long-courrier Sabena Technics en décembre 2019.

activités commerciales fortement affectées par la crise

2021 a débuté dans un climat d'incertitude en raison du contexte sanitaire encore instable, illustré par un troisième confinement en avril. Durant cette période, en dehors des loueurs et des automates, les ouvertures ont été fortement limitées (4 % de points de vente ouverts). Puis, le rebond du trafic à partir du mois de juin a permis des réouvertures progressives, pour un total de 79 % de points de vente ouverts à la fin de l'année.

Au terme de l'année écoulée, les revenus des activités commerciales s'élèvent à 7,6 M€, en baisse de 65 % par rapport à 2019. Les effets de la crise ne sont pas uniformes : certaines activités comme les loueurs (- 49 %) ou la publicité (- 51 %) tirent leur épingle du jeu. Individuellement, les points de vente côté piste ont amélioré leurs indicateurs, mais la restauration (-69 %) ainsi que les commerces et services (- 71 %) souffrent des fermetures et du manque de fréquentation dans la zone publique dû au télétravail et à l'activité partielle. Le salon La Croix du Sud (- 82 %) est resté fermé pendant 6 mois avant une réouverture partielle, à partir de juin.

1.5.1.2. le groupe ATB en perte pour la deuxième année consécutive

Dans le contexte de crise sanitaire, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 90,5 M€ en 2021 contre 84,4 M€ en 2020, en repli de 44 % par rapport à la situation pré-COVID. Pour faire face à cette forte baisse d'activité, ATB a mis en œuvre, dès 2020, un plan d'économies qui a permis de réduire les coûts opérationnels avant amortissements à 64,6 M€ en 2021 contre 70,2 M€ en 2020, en baisse de 35 % par rapport à 2019. En conséquence, l'EBITDA de l'exercice s'élève à 26 M€ contre 14,1 M€ en 2020, en repli de 58 % par rapport à la dernière situation pré-COVID.

Les dotations aux amortissements à 27,6 M€ sont en hausse de 2,2 M€ sous l'effet des mises en service de l'exercice (+ 1,4 M€) partiellement compensées par la fin d'amortissement de certains actifs en 2020 (- 0,6 M€), la hausse de la dotation de la provision pour fin de concession (+ 0,7 M€) et la dépréciation des coques de restauration du Hall C non utilisées par les clients (+ 0,7 M€).

Le résultat opérationnel courant s'établit à - 1,6 M€ contre - 11,2 M€ pour l'exercice précédent.

Après prise en compte des éléments opérationnels non courants, représentant une charge nette de 0,5 M€, la perte opérationnelle s'élève à - 2,1 M€ en 2021 contre - 11,6 M€ en 2020.

Le résultat financier, qui correspond essentiellement au coût de l'endettement net, est une charge de 4,4 M€ contre 4,9 M€ sur l'exercice précédent.

Le résultat net 2021 est une perte de - 4,1 M€ contre - 11,3 M€ en 2020.

1.5.1.3. structure financière

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres consolidés IFRS s'établissent à 85,4 M€. Au 1^{er} janvier 2021, les capitaux propres augmentent de 0,4 M€ sous l'effet du changement de méthode dans l'évaluation de l'engagement pour indemnités de fin de carrière introduit par la décision de l'IFRS IC. Par ailleurs, au cours de l'exercice, les capitaux propres ont diminué de 2,7 M€, avec le résultat consolidé de l'exercice en perte de 4,1 M€ et l'augmentation des autres éléments de capitaux propres pour 1,4 M€.

À la clôture 2021, la dette nette du groupe s'établit à 143,3 M€, en baisse de 5,5 M€, en lien principalement avec la diminution de l'encours de dettes bancaires de 21,2 M€ et, dans le même temps, la trésorerie du groupe recule de 18,3 M€ sous l'effet du remboursement de la dette et des opérations d'investissement de la période.

Le ratio dette nette/EBITDA du groupe s'établit à 5,51 à fin 2021 contre 10,52 à fin 2020.

1.5.1.4. évènements importants survenus depuis la clôture

Les conséquences des évènements survenus en Ukraine ne sont pas significatives sur l'activité d'ATB à la date de la rédaction du rapport. Pour information, le chiffre d'affaires réalisé en 2021 avec des sociétés ukrainiennes et russes est très faible, se limitant à des redevances pour services publics aéroportuaires versées par deux compagnies de fret aérien.

1.5.2. la société ATB (en French GAAP)

1.5.2.1. résultats de la société

Le chiffre d'affaires de la société mère s'élève à 84,8 M€ en 2021 contre 79 M€ en 2020, en recul de 46 % par rapport à l'année de référence 2019. Les charges nettes d'exploitation avant amortissements s'établissent à 65,2 M€ contre 70,5 M€ en 2020. En conséquence, l'EBITDA atteint 19,6 M€ en 2021 contre 8,5 M€ en 2020; en recul de 67 % par rapport à 2019.

Le résultat d'exploitation est une perte de 4,4 M€ en 2021 contre une perte de 13,8 M€ en 2020; les dotations aux amortissements sont en hausse de 1,7 M€.

Le résultat financier est une charge nette de 2,9 M€ en 2021, en baisse par rapport à l'année précédente du fait du remboursement de la dette.

Après un produit d'impôt de 2 M€, l'exercice 2021 reste déficitaire avec une perte de 5,6 M€ contre 12,8 M€ en 2020.

1.5.2.2. structure financière

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres, y compris provisions réglementées, s'établissent à 151,6 M€. Au cours de l'exercice, ils ont augmenté de 0,3 M€, principalement en lien avec la perte nette de - 5,6 M€ compensée par l'augmentation du fonds de caducité de 5,9 M€.

La dette nette s'élève à 89,3 M€ à la clôture de l'exercice 2021, en baisse de 2 M€.

Au 31 décembre 2021, les covenants bancaires sont respectés.

1.5.3. les filiales (en French GAAP)

1.5.3.1. ATBD2i

La société ATBD2i, filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac, héberge la diversification immobilière industrielle sur la concession aéroportuaire. L'exercice est marqué par la mise en service en avril des locaux d'activité pour la société Hutchinson.

Le chiffre d'affaires de la société ATBD2i, constitué des loyers et frais refacturés au client, s'établit à 4,7 M€ en 2021, stable par rapport à 2020.

Le résultat d'exploitation de 1,5 M€ est en hausse de 0,1 M€. Après impôts sur les sociétés, le résultat net 2021 de la société s'élève à 0,6 M€ contre 0,5 M€ en 2020.

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres de la société atteignent 1,6 M€ avec le résultat de la période et la dette bancaire est de 33,1 M€. Le compte-courant d'associé d'ATB à cette filiale s'élève à 3,5 M€.

1.5.3.2. ATBDH

La société ATBDH, filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac, assure le développement de l'immobilier hôtelier sur le périmètre de la concession avec un premier hôtel ouvert en décembre 2018.

Le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 1,3 M€ pour la troisième année d'exploitation. La société est déficitaire à hauteur de 0,5 M€ en 2021 contre 1 M€ en 2020 du fait des dotations aux amortissements et charges financières.

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres sont négatifs de 2,1 M€ et la société a jusqu'au 31 décembre 2022 pour les reconstituer. La dette bancaire s'élève à 15,8 M€ et le prêt d'ATB à cette filiale à 3,3 M€.

1.5.3.3. ATBDI

La société ATBDI est filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac. Le premier exercice a une durée de 2 mois recouvrant la période allant du 26 octobre 2021 au 31 décembre 2021.

Elle a été créée en vue de développer les projets de diversification sur la concession et n'a pas eu d'activité en 2021. Le résultat net est une perte de 249 € correspondant aux frais de création de la société.

1.6. actualité sociale, environnementale et sociétale

actualité sociale

nouvelle organisation d'entreprise

Le plan stratégique CARE a mis en avant l'importance de définir une nouvelle organisation interne, pour renforcer notre compétitivité, assurer une croissance rentable et améliorer la performance collective. La nouvelle organisation se décline donc en six directions : Direction Ingénierie et Innovation, Direction des Opérations, Direction Commerciale, Clients et Communication, Direction, Juridique et Relations Institutionnelles, Direction de la Responsabilité Sociétale & RH, Direction Financière.

activité partielle de longue durée

L'accord d'APLD signé en septembre 2020 a débuté le 1^{er} janvier 2021 et pour une durée de 2 ans. Cet accord permet de garantir les emplois. Ajusté en fonction du niveau de trafic de l'aéroport, le taux d'activité moyen des collaborateurs a été de 52 % en 2021.

actualité environnementale

stratégie carbone

Une des principales réalisations en la matière a été le raccordement des Halls A, B et C au réseau de chaleur de Blagnac opérationnel depuis fin 2021 avec la construction d'une chaudière biomasse sur l'aéroport.



actualisé sociétale

En lien avec la stratégie et la raison d'être, ATB souhaite poursuivre des actions, ponctuelles ou dans la durée, pour renforcer son action sociétale et son insertion harmonieuse et durable au sein du territoire, en favorisant l'implication des salariés en particulier dans les domaines de la culture, du sport et de l'éducation, de l'insertion professionnelle et de l'emploi ainsi que du développement durable et de la santé.

1.7. activité de Recherche & Développement

ATB n'a pas exercé d'activité de recherche et développement en 2021.

02

évolution prévisible et perspectives d'avenir

(Groupe et ATB)

2.1. trafic

La projection du trafic de l'année 2022 s'établit à 6,2 millions de passagers, soit près des 2/3 du trafic de 2019, année de référence pré-COVID. Cette prévision s'appuie sur un scénario de reprise progressive de trafic à partir du printemps 2022, après un premier trimestre en retrait dans un contexte COVID contraignant pour les voyages. La prévision de trafic s'inscrit dans le cadre des orientations de l'ACI Europe connues à fin 2021.

2.2. activités commerciales

Dans le cadre du plan stratégique CARE, plusieurs réflexions sont menées pour développer les revenus des activités existantes et pour transformer l'aéroport en lieu de destination.

Concernant les points de vente actuellement fermés, des dates de réouvertures ont été programmées sur l'année 2022. La rotation des pop-ups, très appréciés grâce à leur diversité, sera reprise pour dynamiser l'offre commerciale côté piste. Au cours du programme été 2022, tous les restaurants et boutiques devraient être ouverts à quelques exceptions près.

Pour la zone commerciale côté ville, un centre de test COVID a ouvert ses portes en janvier et un nouveau concept de magasin de parfumerie et cosmétique verra le jour en cours d'année.

Enfin, concernant le salon La Croix du Sud, l'ouverture du rez-de-chaussée et l'extension des horaires devront être réévaluées selon la fréquentation.



2.3. activités immobilières/diversification

dépôt des premières autorisations d'urbanisme pour la zone Blagnac 1

ATB prévoit de déposer la demande de permis d'aménager de la zone de Blagnac 1 début 2022 pour obtenir le permis purgé en septembre 2022. Pendant cette période d'instruction, les études techniques détaillées seront engagées.

Le projet, centré sur la qualité de vie, l'accessibilité et le respect de l'environnement, vise à la création d'un nouveau quartier responsable dans un secteur stratégique de l'agglomération. Sur une emprise foncière d'environ 9 hectares, ATB projette un aménagement mixte composé d'activités aéroportuaires et industrielles (25 000 m² de surface de plancher), mais aussi d'activités tertiaires (55 000 m² de surface de plancher) tournées vers la fourniture de services aux entreprises implantées à proximité du site.

Par ailleurs, les dépôts des demandes des permis de construire des lots 1a et 1b pour le projet Sky One porté par le promoteur EM2C, projet retenu dans le cadre de l'appel à projets urbains innovants Dessine-Moi Toulouse, suivront l'obtention du permis d'aménager et seront déposées dans le courant de l'été.

mise en service opérationnelle de la station d'hydrogène vert HyPort

ATB, aménageur de cette opération implantée sur la zone Blagnac 1, a livré en fin d'année 2021 à HyPort le socle sur lequel la station de production et de distribution d'hydrogène vert est en cours d'édification.

HyPort prévoit une mise en service opérationnelle dans le courant du 2^e trimestre 2022.



livraison du bâtiment industriel n° 16 après travaux de rénovation

Le bâtiment industriel n° 16 sera loué fin février 2022 par la start-up californienne Universal Hydrogen afin d'y implanter son centre de recherche & développement européen. Le contrat de location porte sur une durée ferme de 5 ans avec une option de location de la seconde cellule en 2024.

Dans l'immédiat la seconde cellule du bâtiment sera louée dès 2022 par la mairie de Blagnac pour une activité de stockage (Festival des Lanternes).

2.4. RSE

le climat sonore

plan de prévention du bruit dans l'environnement

L'état a modifié les modalités et le calendrier initialement prévu concernant l'approche équilibrée ; pilotée par l'État, la démarche sera mise en œuvre à l'issue du nouveau PPBE 2018-2023 qui devrait être publié au cours du 1^{er} semestre 2022.

système Casper

Casper est un outil homologué de surveillance des trajectoires et du bruit sur la plateforme. L'homologation du système et la mise à disposition du grand public sont prévues au cours du premier trimestre 2022.

stargate

Ce projet européen vise à développer des solutions innovantes pour décarboner les aéroports et le transport aérien. Piloté par l'aéroport de Bruxelles, il rassemble 22 partenaires, dont les aéroports de Toulouse, Athènes et Budapest. Le financement de 1,22 M€ permettra au cours des cinq prochaines années de déployer des actions en matière de décarbonisation des opérations aéroportuaires, d'amélioration de la qualité environnementale locale et de report modal pour les accès terrestres.

03

autres informations relatives à la société ATB

3.1. actionariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est précisé que, à la clôture de l'exercice, les salariés ne détiennent aucune participation dans le capital social de la société, au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, dans le cadre d'une gestion collective.

3.2. distribution de dividendes

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- › exercice clos le 31 décembre 2020, pas de distribution;
- › exercice clos le 31 décembre 2019, pas de distribution;
- › exercice clos le 31 décembre 2018, 16 243 000 €, soit 109,75 € par action.

3.3. solde des dettes fournisseurs par échéance et solde des créances clients

(en milliers d'euros)	Article D. 441 I.-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (facultatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (facultatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées TTC		65 282	36 255	742	- 8 658	93 621		2 066	633	329	491	3 519
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice		0,14 %	0,08 %	0,00 %	0,20 %	0,20 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice								3,12 %	0,95 %	0,50 %	0,74 %	5,31 %
(B) factures exclues de (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	174						168					
Montant des factures exclues	1 760						488					
(C) délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal, article L.441-6 ou article L.443-1 du code du commerce)												
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	Délai contractuel de 45 jours fin de mois, sauf délai légal plus favorable au fournisseur.						Délai contractuel, soit 30 jours net, date de facture.					

3.4. dépenses non déductibles du résultat fiscal

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 31 k€, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement. L'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges s'élève à 8 k€.

3.5. tableau des résultats d'ATB des 5 derniers exercices

(en milliers d'euros, sauf mention contraire)	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
I. situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	148	148	148	148	148
b) Nombre d'actions émises	148 000	148 000	148 000	148 000	148 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II. situation financière en fin d'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	140 958	150 026	156 976	79 036	84 773
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	43 388	46 736	52 966	4 918	16 299
c) Impôt sur les bénéfices	6 119	8 592	9 744	- 336	0
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	37 269	38 144	43 222	5 254	16 299
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	13 840	16 243	20 257	- 12 754	- 5 624
f) Montants des bénéfices distribués	7 769	13 840	16 243	0	0
g) Participation des salariés	847	1 156	1 432	0	0
III. résultat des opérations réduit à une seule action (en €)					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	251,82	257,73	292,04	35,50	110,13
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	93,52	109,75	136,87	- 86,18	- 38,00
c) Dividende versé à chaque action	52,49	93,52	109,75	0,00	0,00
IV. personnel					
a) Nombre de salariés	299	305	307	309	301
b) Montant de la masse salariale	15 063	15 452	15 670	10 754	11 240
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	8 244	8 240	8 588	7 267	5 385

rapport sur le gouvernement d'entreprise

assemblée générale annuelle
statuant sur les comptes
de l'exercice

clos le 31 décembre 2021

Nous vous présentons les informations sur le gouvernement d'entreprise.

Ces informations ont été élaborées par votre Conseil de surveillance conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations à la charge des sociétés, prise en application de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de l'économie dite « Sapin 2 ».

Ces informations sur le gouvernement d'entreprise concernent :

1. les modalités d'exercice de la direction générale;
2. la liste des mandats et fonctions;
3. la(les) convention(s) réglementée(s) avec une filiale;
4. l'état des délégations accordées par l'assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital.

1. les modalités d'exercice de la direction générale

Cette disposition concernant exclusivement les sociétés anonymes à conseil d'administration est à ce jour sans objet s'agissant de votre société.

2. la(les) convention(s) réglementée(s) avec une filiale

Nous vous précisons, en application de l'article L 225-37-4-2° du Code de commerce, qu'il n'existe aucune convention réglementée intervenue, directement ou par personne interposée, entre :

- › d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et,
- › d'autre part, l'une des filiales de votre société : ATBD2I, ATBDH ou ATBDI.

3. l'état des délégations accordées par l'assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital

Le directoire ne bénéficie d'aucune autorisation accordée par l'assemblée générale pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital.

observations du Conseil de surveillance sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice

Conformément à l'article L225-68 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise contient les observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les comptes consolidés et le rapport de gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion du directoire nous ont été communiqués dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Lors du conseil de surveillance du 30 mars 2022, le Directoire a présenté ces documents et le rapport du comité d'audit a été pris en compte.

Nous avons par ailleurs été tenus régulièrement informés par le directoire de la marche des affaires et de l'activité de la société, et nous avons procédé, dans le cadre de la mission de surveillance du conseil, aux vérifications et contrôles que nous avons jugés nécessaires.

Les comités spécialisés ont eu accès à toutes les informations nécessaires leur permettant de donner leurs avis et recommandations.

Le conseil de surveillance s'est réuni six fois au cours de l'année 2021 afin de remplir l'ensemble des missions tant légales que statutaires qui lui incombent.

Lors de ces réunions, le directoire a régulièrement exposé les mesures mises en œuvre dans le cadre de la pandémie COVID 2019 pour assurer la continuité de service, la sécurité sanitaire tant en ce qui concerne les salariés que les voyageurs et les autres intervenants sur site, ainsi que la protection de l'emploi.

Concernant les résultats de l'exercice écoulé, la crise sanitaire de la COVID-19 et les restrictions de déplacement ont encore fortement dégradé la connectivité de la plateforme toulousaine, qui a accueilli 3,8 millions de passagers en 2021, soit une baisse de 60,3 % par rapport à 2019.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 90,5 millions d'euros, en croissance de 7 % par rapport à 2020, mais encore inférieur de 44 % par rapport à celui de 2019.

La société a poursuivi son plan d'économies sur les charges et les investissements, permettant ainsi de réduire les coûts opérationnels avant amortissements à 64,6 millions d'euros contre, 70,2 millions d'euros en 2020.

L'EBITDA de l'exercice s'élève à 26 millions d'euros et le résultat net est une perte de 4,1 millions d'euros.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport du directoire sur la gestion de la société que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et les comptes consolidés.

Le conseil de surveillance tient à remercier, cette année encore, le directoire et les salariés de la Société qui sont restés fortement mobilisés pour assurer les missions de l'aéroport, dans un contexte pandémique défavorable.

La mise en place d'un crédit de 30 millions d'euros pour financer les investissements, le niveau de maîtrise des coûts opérationnels, l'absence de départs contraints et la préservation du capital humain, placent l'entreprise dans de très bonnes conditions de rebond. Même s'il convient de rester prudent concernant cette bonne orientation compte tenu du contexte pandémique et géopolitique, de nombreux projets sont mis en œuvre pour accompagner cette reprise, tout en accélérant les engagements de la société en matière de transition énergétique, avec un objectif : construire un transport aérien durable dans la capitale européenne de l'aviation.

2021

état financiers consolidés

IFRS



sommaire

01	état de la situation financière	
02	état du résultat global consolidé	
03	tableau de variations des capitaux propres consolidés	37
04	tableau des flux de trésorerie	
	1. présentation du Groupe	
	2. déclaration de conformité	
	3. base de préparation des états financiers consolidés	
05	notes annexes aux comptes consolidés	
	3.1. référentiel IFRS	
	3.2. estimations comptables	
	3.3. méthodes de consolidation	
	3.4. périmètre de consolidation	
	4. faits caractéristiques de l'exercice	
	5. information relative à l'état de situation financière consolidée	
	5.1. immobilisations corporelles et incorporelles	
	5.2. immeubles de placement	
	5.3. pertes de valeur des immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement	49
	5.4. participations dans les sociétés mises en équivalence	49
	5.5. actifs financiers	50
35	5.6. clients et comptes rattachés	51
	5.7. autres actifs courants et non-courants	52
	5.8. trésorerie et équivalent de trésorerie	53
	5.9. composition du capital et autres réserves	53
	5.10. emprunts et dettes financières	54
36	5.11. instruments financiers dérivés et opérations de couverture	56
	5.12. engagements de retraite et assimilés	57
	5.13. provision pour risques et charges	60
	5.14. impôts courants et différés	61
	5.15. fournisseurs et autres passifs courants et non-courants	62
	5.16. information à la juste valeur des actifs et passifs financiers	63
38	6. information relative à l'état du résultat global consolidé	64
	6.1. ventilation des revenus	64
39	6.2. services extérieurs	65
	6.3. charges de personnel	65
	6.4. impôts et taxes	66
	6.5. dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	66
	6.6. autres produits et charges	66
	6.7. coût de l'endettement financier	67
	6.8. impôt sur le résultat et preuve d'impôt	67
39	7. engagement hors bilan	70
40	7.1. transactions avec les parties liées	71
40	7.2. principales opérations entre la société ATB et ses filiales	71
41	7.3. publicité des honoraires des CAC	71
41		
43		
44	06	
44	rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	
47		
49		72

01

état de la situation financière

actif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	5.1	1 496	1 404
Immobilisations corporelles	5.1	236 575	248 512
Immeubles de placement	5.2	54 161	56 801
Participations dans les sociétés mises en équivalence	5.4	2 726	1 951
Autres actifs financiers non courants	5.5	2 726	1 347
Autres actifs non courants	5.7	259	274
Impôts différés actifs	5.14	0	0
Actifs non courants		296 564	310 289
Clients et comptes rattachés	5.6	19 418	11 506
Autres créances courantes	5.7	39 324	29 089
Autres actifs financiers courants	5.5	128	91
Actifs d'impôts exigibles	5.14	120	2 610
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.8	36 778	55 279
Actifs courants		95 768	98 574
Total actifs		392 332	408 863

passif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capital social	5.9	148	148
Primes liées au capital	5.9	-	-
Réserves consolidées et résultat net	5.9	86 219	89 937
Autres éléments de capitaux propres	5.9	(1 002)	(2 451)
Capitaux propres – part du Groupe		85 365	87 634
Intérêts minoritaires	5.9	-	-
Capitaux propres		85 365	87 634
Emprunts et dettes financières à long terme	5.10	142 755	168 836
Provisions non courantes	5.13	58 620	55 381
Autres passifs non courants		25 578	16 002
Impôts différés passifs	5.14	8 208	9 080
Passifs non courants		235 161	249 300
Fournisseurs et comptes rattachés	5.15	13 706	13 627
Autres dettes courantes	5.15	20 797	22 895
Emprunts et dettes financières à court terme	5.10	37 303	35 265
Provisions courantes	5.13	-	144
Passifs d'impôt exigible	5.14	-	-
Passifs courants		71 806	71 930
Total capitaux propres et passifs		392 332	408 863

02

état du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Produits des activités ordinaires	6.1	90 544	84 373
Charges externes	6.2	(41 092)	(42 546)
Charges de personnel	6.3	(16 404)	(17 802)
Impôts et taxes	6.4	(6 869)	(10 529)
Dotation nette aux amortissements	6.5	(27 564)	(25 380)
Dotation nette aux provisions	6.5	95	(112)
Autres produits d'exploitation	6.6	447	1 027
Autres charges d'exploitation	6.5	(735)	(259)
Résultat opérationnel courant		(1 577)	(11 228)
Autres produits (charges) opérationnels	6.5	(495)	(348)
Résultat opérationnel		(2 072)	(11 576)
Coût de l'endettement financier brut	6.7	(4 520)	(5 061)
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	6.7	79	124
Coût de l'endettement financier net		(4 440)	(4 937)
Autres produits financiers	6.7	76	104
Autres charges financières	6.7	(23)	(31)
Charge d'impôt	6.8	1 544	4 346
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	6.3	775	791
Résultat net		(4 140)	(11 303)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		1 163	1 451
Réévaluation des actifs disponibles à la vente		-	-
Éléments recyclables ultérieurement en résultat¹		1 163	1 451
Écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies		287	(375)
Éléments non recyclables ultérieurement en résultat¹		287	(375)
Autres éléments du résultat global comptabilisés en capitaux propres		1 449	1 077
Résultat global		(2 691)	(10 227)
Résultat net		(4 140)	(11 303)
Part des intérêts minoritaires		-	-
Part du Groupe		(4 140)	(11 303)
Résultat global		(2 691)	(10 227)
Part des intérêts minoritaires		-	-
Part du Groupe		(2 691)	(10 227)
Résultat net par action – part du Groupe			
Résultat net de base par action (en euros)		(28)	(76)

¹ Les autres éléments du résultat global sont présentés après effet d'impôt

03

tableau de variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées et résultat net	Autres éléments de capitaux propres		Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
				Réserves de juste valeur	Gains et pertes actuariels			
01/01/2020	148	-	101 240	(2 954)	(574)	97 860	-	97 860
Autres éléments du résultat global de la période	-	-	-	1 451	(375)	1 077	-	1 077
Résultat net de la période	-	-	(11 303)	-	-	(11 303)	-	(11 303)
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2020	148	-	89 937	(1 503)	(948)	87 634	-	87 634
01/01/2021	148	-	90 360	(1 503)	(948)	88 057	-	88 057
Autres éléments du résultat global de la période	-	-	-	1 163	287	1 449	-	1 449
Résultat net de la période	-	-	(4 140)	-	-	(4 140)	-	(4 140)
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2021	148	-	86 219	(340)	(662)	85 365	-	85 365

04

tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	2021	2020
Résultat net consolidé	(4 140)	(11 303)
Retraitement des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Résultat des sociétés mises en équivalence	(775)	(791)
Dotations nettes aux amortissements & provisions	27 615	25 656
Résultat de cessions d'actifs non courants	495	348
Charge d'impôt	(1 544)	(4 346)
Coût de l'endettement net payé	4 403	4 895
Flux de trésorerie lié à l'activité avant variations de BFR, d'actifs d'exploitation non courants et impôt	26 054	14 459
Variation du BFR lié à l'activité	(7 319)	12 663
Impôt payé	2 509	(3 905)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	21 244	23 217
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(11 774)	(26 807)
Acquisition des autres actifs financiers	(1 347)	(2 005)
Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	290	–
Autres mouvements de trésorerie	–	215
Intérêts nets perçus	–	–
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(12 831)	(28 597)
Encaissements provenant d'emprunt à long terme	4 651	23 552
Remboursement d'emprunts à long terme	(25 917)	(16 882)
Remboursement des autres dettes financières	(1 029)	(1 012)
Autres mouvements de trésorerie	(182)	635
Coût de l'endettement net payé	(4 438)	(4 622)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(26 915)	1 672
Variation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(18 502)	(3 708)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture ¹	55 279	58 988
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture ²	36 778	55 279
¹ dont trésorerie et équivalents de trésorerie liés à la TNSA	6 813	6 333
² dont trésorerie et équivalents de trésorerie liés à la TNSA	6 589	6 813



notes annexes aux comptes consolidés

1. présentation du Groupe

Le Groupe Aéroport Toulouse-Blagnac (Groupe ATB) exploite et développe l'aéroport de Toulouse-Blagnac dans le cadre d'un contrat de concession accordé par l'État français jusqu'en 2046. Il met ses infrastructures à disposition des passagers, compagnies aériennes et autres opérateurs de la plateforme.

Dans le cadre de ses activités de diversification, le Groupe développe des activités immobilières sur le territoire de la concession.

2. déclaration de conformité

En application du Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2021 ont été établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2021.

Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_en.htm.

3. base de préparation des états financiers consolidés

Le directoire a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2021 lors de sa séance du 25 février 2022. Ces derniers ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra avant le 30 juin 2022.

Les comptes consolidés ont été élaborés sur la base des comptes sociaux des sociétés du Groupe ATB, arrêtés au 31 décembre 2021 et couvrant une période de 12 mois.

Les états financiers utilisés au titre de l'information comparative sont ceux clos au 31 décembre 2020.

Enfin, les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, l'euro étant la monnaie fonctionnelle d'ATB, société mère du Groupe et de ses filiales.

3.1. référentiel IFRS

Le référentiel IFRS intègre les normes comptables internationales (IAS, IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'information financière internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC), telles que publiées par l'IASB au 31 décembre 2021, applicables à compter de 2021 et telles qu'adoptées par l'UE au 31 décembre 2021.

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où les textes publiés par l'IASB, mais non encore adoptés par l'Union européenne n'ont pas d'incidence significative pour le Groupe ATB.

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2021 sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2020, à l'exception des normes, amendements et interprétations applicables au 1^{er} janvier 2021.

Les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2021 et non appliqués par anticipation ont été analysés et mis en œuvre le cas échéant. Les amendements IAS 1 et IAS 8 sur la définition du terme significatif, les amendements IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 dans le cadre de la réforme du taux d'intérêt de référence, l'amendement IFRS 16 sur les allègements de loyers liés au COVID-19, les amendements IFRS 4, IFRS 9 et IFRS 17 relatifs aux contrats d'assurance n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB, mais non encore adoptées par l'Union européenne ne font pas l'objet d'une application anticipée par le Groupe.

En application des exemptions prévues par IFRS 8 et IAS 33, le Groupe ne publie pas d'information sectorielle et ni de résultat dilué par action.

3.2. estimations comptables

La préparation des états financiers requiert, de la part de la direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations reposent sur une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les principales estimations portent sur :

- › la durée d'amortissement des immobilisations corporelles (cf. [5.1](#));
- › les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière (cf. [5.11](#));
- › les hypothèses de calcul de la provision pour fin de concession (cf. [5.12](#));
- › les provisions pour risques et charges (cf. [5.12](#)).

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

3.3. méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de toutes les entités significatives contrôlées par le Groupe. Une entité est dite contrôlée (IFRS 10), quel que soit le niveau de participation détenu dans l'entité en question, dès lors que le Groupe présente une exposition, ou détient des droits à des rendements variables en raison de ses liens avec ladite entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Les filiales sont pleinement consolidées à compter de la date où le contrôle a été transféré au Groupe et déconsolidées à compter de la date où ce contrôle prend fin. Les filiales établissent leurs états financiers à la même date d'arrêtés des comptes que les états financiers consolidés du Groupe et appliquent les mêmes règles comptables en cas d'opérations similaires. Les opérations réalisées entre filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent.

Les participations dans des entités mises en équivalence comprennent les participations dans des sociétés associées et coentreprises. Le Groupe ATB ne détient pas de coentreprise.

Une société associée désigne une entité sur laquelle le Groupe exerce une influence significative dès lors qu'il a le pouvoir de participer aux décisions relatives à la politique financière et opérationnelle de ladite entité, sans pour autant avoir le contrôle, seul ou conjointement, sur celle-ci. Une influence significative dans une entité est présumée exister lorsque le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote de cette dernière.

3.4. périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2021, le périmètre de consolidation est le suivant :

Sociétés	SIREN	% intérêts	% contrôle	Méthode de consolidation
Aéroport Toulouse-Blagnac (ATB)	493 292 403	MERE	MERE	Société consolidante
Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier Industriel (ATBD2i)	528 552 862	100 %	100 %	Intégration globale
Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Hôtelier (ATBDH)	808 438 253	100 %	100 %	Intégration globale
Société d'Exploitation de Toulouse Francazal Aéroport (SETFA)	797 678 604	39 %	39 %	Mise en équivalence

Le périmètre de consolidation a été élargi à la société ATBDI pour faire suite à sa création au cours de l'exercice 2021.

détail des activités

ATBD2i : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier Industriel, filiale créée en novembre 2010 qui a commencé son activité d'immobilier industriel en janvier 2015 avec la location de hangars de peinture d'avions.

ATBDH : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Hôtelier, filiale créée en décembre 2014 pour assurer le développement de l'immobilier hôtelier sur le périmètre de la concession de Toulouse-Blagnac. Le premier hôtel a été ouvert au public en décembre 2018.

ATBDI : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier, filiale créée en octobre 2021 dont l'objet est de participer au développement de projets immobiliers de diversification sur la concession.

SETFA : SAS Société d'Exploitation de Toulouse Franczal Aéroport, société associée au sein du Groupe ATB, qui assure la gestion de la plateforme aéroportuaire de Toulouse Franczal depuis l'entrée en vigueur de la convention de concession donnée par l'État en juin 2014.

4. faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2021 a été marqué par la pandémie de COVID-19 et ses effets sur l'activité aéroportuaire avec :

- › le trafic aérien, dégradé de – 60 % par rapport à 2019, affiche une reprise de + 22 % par rapport à l'exercice précédent : cette dernière est particulièrement marquée sur le second semestre suite à la mise en place du passe sanitaire européen; le trafic international reste encore pénalisé par les restrictions de circulation et la fermeture des frontières imposées par les États;
- › le plan d'économie amorcé en 2020 se poursuit sur l'exercice avec l'optimisation du programme d'investissement, l'adaptation des capacités opérationnelles des infrastructures et l'effet plein de la renégociation des principaux contrats de sous-traitance et de maintenance;
- › l'accord d'activité partielle de longue durée, signé le 28 septembre 2020, est entré en vigueur et permet de maintenir un taux d'activité moyen de 61,4 % adapté au niveau de trafic;
- › une deuxième avance remboursable, après celle de 2020, a été versée par l'État au titre des dépenses de sûreté-sécurité de 9 576 k€ dont le remboursement sera étalé entre 2024 et 2030. Cette avance a été reconnue en dette d'exploitation;
- › une dépréciation d'actifs pour 682 k€ a été reconnue sur l'exercice au titre de locaux réalisés par ATB à destination de clients qui, dans le contexte de trafic actuel, ont renoncé à l'occupation de ces biens.

Par ailleurs, l'exercice est marqué par :

- › la baisse des impôts de production, introduite par la loi de finances pour 2021, qui permet à ATB de bénéficier d'une réduction de 3 168 k€ de taxe foncière sur les propriétés bâties suite à l'abattement de 50 % des bases et une économie de 401 k€ sur la CET sous l'effet conjugué de la réduction des bases de CFE, la baisse du taux de CVAE de 1,5 % à 0,75 % et la baisse du taux de plafonnement de la CET de 3 % à 2 % de valeur ajoutée;
- › la signature d'une nouvelle tranche de 30 000 k€, dans le cadre de l'emprunt souscrit en 2016, pour le financement du programme d'investissements 2021-2022 d'ATB;
- › en tant que partie prenante au projet européen Stargate, piloté par l'aéroport de Bruxelles, qui a remporté l'appel d'offres lancé par la Commission européenne dans le cadre du Green Deal, ATB a perçu une première avance de 426 k€ au titre de la subvention accordée par l'Europe;
- › la mise en service d'un ensemble immobilier industriel pour un montant de 3 233 k€ loué par ATBD2i à la société Barry Control, filiale du groupe Hutchinson;
- › l'application du changement de méthode suite à la décision de l'IFRS IC sur l'interprétation de la norme IAS 19 « Avantages du personnel ». L'impact sur les capitaux propres est de 423 k€;
- › la société ATBDI, Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier, filiale à 100 % d'ATB a été créée en octobre 2021 en vue de développer les projets de diversification sur la concession et n'a pas eu d'activité sur l'exercice;
- › une perte fiscale de groupe de 5 955 k€ conduisant à l'absence de participation pour les salariés. Un impôt différé actif d'un montant de 1 538 k€ a été constaté au titre du déficit reportable.

5. information relative à l'état de situation financière consolidée

5.1. immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les subventions d'investissement reçues sont comptabilisées en diminution des immobilisations corporelles et sont étalées sur la durée d'amortissement des actifs qui en ont bénéficié. Conformément à la norme IAS 23, les coûts d'emprunt sont capitalisés au titre des actifs éligibles.

Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des composants identifiés.

Sur l'exercice 2017, les durées d'amortissement ont été revues et validées par une revue technique indépendante. Les durées sont les suivantes :

Nature des biens	Durées
Logiciels informatiques	1 à 10 ans
Constructions	
› Gros œuvre	46 ans
› Clos couvert	40 à 46 ans
› Second œuvre	10 à 20 ans
› Lots techniques	10 à 25 ans
Pistes, voies de circulation et aires de stationnement avions	10 à 46 ans
Voiries et parkings	10 à 46 ans
Installations techniques, matériels et outillages industriels	10 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

Il est à noter que la reprise de caducité sur les biens renouvelables devenus non renouvelables, faisant suite à la revue des durées, fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle de la concession. Cette position a fait l'objet d'une demande de rescrit fiscal qui reste toujours sans réponse à ce jour. La durée d'utilité de l'essentiel des biens ne pouvant excéder la durée de vie de la concession, tous les composants afférents ont nécessairement une durée d'utilité totale inférieure ou égale à 46 ans.

En l'absence de goodwill ou d'immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée, les actifs immobilisés du Groupe font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des indices de perte de valeur du fait d'évènements ou de circonstances intervenus au cours de la période et que leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. Il convient de se référer au paragraphe [5.3](#).

(en milliers d'euros)	Immo. incorporelles	Terrains	Constructions sur sol d'autrui	Installations techniques/outillage	Autres	Immo. en cours	Droits d'utilisation	Total
Valeur brute								
Au 31 décembre 2020	9 751	2 903	479 928	24 275	10 065	8 317	12 874	548 113
Acquisitions	85	-	805	26	26	8 142	-	9 083
Mises en service	724	-	10 216	469	488	(11 898)	-	-
Mises au rebut/Cessions	(480)	-	(1 174)	(1 180)	(351)	(205)	-	(3 389)
Subventions reçues	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2021	10 080	2 903	489 775	23 591	10 228	4 356	12 874	553 807
Amortissements/pertes de valeur								
Au 31 décembre 2020	(8 347)	(468)	(263 755)	(15 155)	(5 309)	-	(5 164)	(298 198)
Amortissements	(717)	(94)	(15 461)	(1 853)	(756)	-	(581)	(19 461)
Pertes de valeur	-	-	(682)	-	-	-	-	-
Mises au rebut/Cessions	480	-	723	1 053	349	-	-	2 605
Au 31 décembre 2021	(8 584)	(562)	(279 175)	(15 956)	(5 716)	-	(5 744)	(315 737)
Valeur nette								
Au 31 décembre 2020	1 404	2 435	216 173	9 120	4 756	8 317	7 711	249 916
Au 31 décembre 2021	1 496	2 342	210 600	7 635	4 512	4 356	7 130	238 071

5.1.1. acquisitions

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à 9 083 k€ pour l'exercice 2021. Les plus significatives concernent :

- › la construction d'un nouveau bâtiment dédié à l'activité fret et destiné à être occupé par la société Fedex pour 4 287 k€;
- › les travaux de viabilisation pour l'installation d'une station de production d'hydrogène Hyport pour 756 k€;
- › les travaux d'extension de bureaux côté piste pour 626 k€.

5.1.2. mises en service

Les immobilisations en cours mises en service en 2021 s'établissent à 11 898 k€ avec principalement :

- › le bâtiment dédié à l'activité fret pour 5 844 k€;
- › les coques de restauration du Hall C côté piste pour 1 366 k€;
- › l'extension des bureaux côté piste pour 998 k€;
- › le nouveau site internet pour 635 k€;
- › les travaux de viabilisation pour l'installation d'une station de production d'hydrogène Hyport pour 674 k€.

5.1.3. mises au rebut et cessions

Des immobilisations ont été mises au rebut ou cédées en 2021 sur une valeur brute de 3 389 k€ et une valeur nette de 784 k€. Les principaux biens mis au rebut avec une valeur nette non nulle sont relatifs aux chaudières suite à la connexion de l'aéroport au réseau de chaleur de la ville de Blagnac (256 k€) et aux opérations abandonnées (205 k€).

5.1.4. subventions d'investissement

Le Groupe bénéficie de subventions d'investissement afin d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées. Elles sont comptabilisées en diminution des immobilisations corporelles auxquelles elles se rattachent. Au 31 décembre 2021, le montant des subventions reçues, nettes des amortissements, s'élève à 3 710 k€.

5.1.5. contrats de location IFRS 16

Le Groupe applique la norme IFRS 16 « Contrats de location » depuis le 1^{er} janvier 2019. Cette norme impose pour chaque contrat de location où le Groupe est preneur, hors quelques exceptions, la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation pour les contrats de location antérieurement assimilés à des contrats de location simple, en application d'IAS 17, en contrepartie d'une dette de location équivalente à la valeur actualisée des paiements restants du contrat. Le Groupe actualise la dette de location des contrats au taux d'emprunt marginal en tenant compte de la durée résiduelle des contrats à la date de première application de la norme.

Le Groupe évalue si un contrat est un contrat de location selon IFRS 16 à la date d'entrée en vigueur dudit contrat. Cette évaluation requiert l'exercice du jugement pour apprécier si le contrat porte sur un actif spécifique, si le Groupe obtient la quasi-totalité des avantages économiques liées à l'utilisation de l'actif et a la capacité de contrôler l'utilisation de cet actif.

Les contrats conclus par le Groupe entrant dans le champ d'application de cette norme concernent principalement la location-financement d'une station de traitement des eaux pluviales, la location de matériel de transport et de matériel informatique.

Conformément aux dispositions de la norme, le Groupe a choisi de recourir aux deux simplifications pratiques offertes par la norme à savoir ne pas appliquer les dispositions de la norme aux contrats de location dont :

- › l'actif sous-jacent est de faible valeur; le seuil retenu pour cette catégorie est une valeur à neuf de 5 k€
- › la durée initiale du contrat est inférieure ou égale à 12 mois.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont inclus au poste immobilisations corporelles et la dette de location figure au poste Dette liée aux contrats de location (cf. [5.10.4](#)). Les charges d'intérêt sur les obligations relatives sont incluses dans le résultat financier.

Les actifs liés au droit d'utilisation se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	Installations techniques	Matériel de transport	Matériel informatique	Total
Valeur nette au 31/12/2020	6 367	1 310	34	7 711
Investissements	–	–	–	–
Amortissements et dépréciations	(266)	(291)	(23)	(581)
Valeur nette au 31/12/2021	6 100	1 019	11	7 130
Valeur brute	9 831	2 447	596	12 874
Cumul des amortissements et dépréciations	(3 731)	(1 428)	(586)	(5 744)

5.2. immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers (terrain, bâtiment, ensemble immobilier ou partie de l'un de ces éléments) détenus et donnés en location ou, en vue d'être loués, à des tiers dans le cadre de contrats de location simple ainsi que les biens immobiliers en cours de construction en vue d'une utilisation ultérieure en tant qu'immeuble de placement. Ces biens génèrent des flux de trésorerie indépendants des autres actifs détenus par l'entité.

Par opposition, les immeubles occupés par le Groupe ATB pour ses besoins propres (bâtiments administratifs ou d'exploitation) ne sont pas des immeubles de placement, mais des immeubles d'exploitation figurant au bilan sous le poste « immobilisations corporelles ».

Les immeubles de placement apparaissent ainsi sur une ligne spécifique du bilan et, conformément à l'option offerte par IAS 40, sont évalués selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les bâtiments concernés sont amortis linéairement sur la base des durées d'utilité allant de 15 à 28 ans.

La juste valeur des immeubles de placement est appréciée en interne par une méthode de capitalisation des loyers. Il convient de se référer au paragraphe [5.3](#).

(en milliers d'euros)	Constructions sur sol d'autrui	Immo. en cours	Total
Valeur brute			
Au 31 décembre 2020	63 514	2 452	65 966
Acquisitions	–	781	781
Mises en service	3 233	(3 233)	–
Mises au rebut/Cessions	–	–	–
Au 31 décembre 2021	66 747	–	66 747
Amortissements/pertes de valeur			
Au 31 décembre 2020	(9 165)	–	(9 165)
Amortissements	(3 421)	–	(3 421)
Pertes de valeur	–	–	–
Mises au rebut/Cessions	–	–	–
Au 31 décembre 2021	(12 586)	–	(12 586)
Valeur nette			
Au 31 décembre 2020	54 349	2 452	56 801
Au 31 décembre 2021	54 161	–	54 161

Les immeubles de placement sont constitués des biens immobiliers liés aux activités de diversification. Les acquisitions de la période s'élèvent à 781 k€ et concernent les travaux de construction de locaux d'activité.

5.3. pertes de valeur des immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement

Les immobilisations corporelles, incorporelles et les immeubles de placement font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indices de perte de valeur surviennent.

Les tests de dépréciation sont réalisés pour chaque actif identifiable ou à défaut au niveau de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) du Groupe à savoir le périmètre de la concession aéroportuaire et les activités de diversification de développement immobilier.

Dans le cas où le montant recouvrable de l'actif ou de l'UGT est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. La valeur recouvrable est estimée avant service de la dette au coût moyen pondéré du capital sur la base des flux de trésorerie revus pour tenir compte de l'ensemble des éléments connus à date.

Les situations conjuguées d'une chute du trafic aérien consécutive à la crise sanitaire et des résultats dégagés par les sociétés du Groupe notamment impactés par une baisse des revenus aéronautiques et extra-aéronautiques, constituent un indice de perte de valeur.

Des tests de dépréciation ont été réalisés sur certains actifs pris individuellement : ils ont conduit à la constatation d'une dépréciation sur des coques de restauration situées dans le Hall C côté pistes, dont les clients ont renoncé à l'occupation dans le contexte sanitaire actuel et la chute induite du trafic. Cette dépréciation d'un montant de 682 k€, correspondant aux amortissements qui auraient été pratiqués dans des conditions normales d'exploitation jusqu'en 2025, hypothèse de date de recouvrement du trafic 2019, a été comptabilisée directement dans l'état du résultat global. La valeur nette de ces actifs dépréciés s'élève à 507 k€ au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, des tests de dépréciation ont également été réalisés sur les UGT du Groupe ATB et n'ont pas conduit à la constatation de dépréciation.

5.4. participations dans les sociétés mises en équivalence

La quote-part de résultat mise en équivalence dans les comptes du Groupe concerne la société associée SETFA dans laquelle le Groupe détient 39 % des parts pour une valeur d'acquisition de 149 k€. La valeur d'équivalence 31 décembre 2021 s'élève à 2726 k€.

5.5. actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IFRS 9 et présentés selon les dispositions des normes IAS 32 et IFRS 7. Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie prenante aux dispositions contractuelles de cet instrument.

Les actifs financiers non courants comprennent :

- › les actifs financiers disponibles à la vente ;
- › les prêts et créances au coût amorti ;
- › la juste valeur positive des produits dérivés qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an.

Le Groupe ne détient pas d'actif financier à la juste valeur par résultat, ni d'actif financier destinés à être détenus jusqu'à l'échéance.

Les actifs financiers sont sortis de l'état de situation financière dès lors que les droits aux flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers, que le Groupe a transféré l'essentiel des risques et avantages et qu'il n'a pas conservé le contrôle de ces actifs.

actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit pour le Groupe principalement de placements financiers et de titres de participation non consolidés. À chaque clôture périodique, ces titres sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en autres éléments du résultat global et présentées en capitaux propres. Lorsque ces placements sont cédés, le cumul des profits ou pertes, comptabilisé antérieurement en capitaux propres, est reconnu en résultat.

prêts et créances au coût amorti

Cette catégorie contient principalement les avances en compte-courant consenties à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées : les prêts et créances au coût amorti sont comptabilisés initialement à leur juste valeur diminuée, le cas échéant, des coûts de transaction directement attribuables. À chaque clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres actifs financiers courants comprennent les dépôts à terme souscrits avec un horizon de gestion à court terme et ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Les montants figurant dans l'état de situation financière s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Actifs disponibles à la vente	26	26
Prêts et créances nets	1 449	1 411
Total	1 475	1 437
dont courant	128	91
dont non courant	1 347	1 347

Au 31 décembre 2021, les prêts et créances se composent essentiellement d'un prêt accordé à la société SETFA, mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe, dont l'échéance est supérieure à 5 ans. Sur la base du plan d'affaires présenté par la société, aucune dépréciation n'a été constatée à la clôture de l'exercice sur ce compte-courant.

5.6. clients et comptes rattachés

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants, à l'exception des charges constatées d'avance. Ils sont évalués initialement à leur juste valeur : le Groupe considère que la valeur nominale des créances clients, ainsi que des divers dépôts, cautionnements et charges constatées d'avance à moins d'un an, est une bonne estimation de la valeur de marché, en raison du fort degré de liquidité de ces éléments.

Ces créances sont éventuellement dépréciées afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances clients et comptes rattachés se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Créances clients	19 384	11 421
Clients douteux	594	706
Cumul des dépréciations	(560)	(621)
Montants nets	19 418	11 506

Le montant des provisions au 31 décembre 2021 est de 560 k€ contre 621 k€ à la clôture de l'exercice précédent.

Les recouvrements des créances clients au 31 décembre 2021 effectués sur le début de l'exercice 2022 sont conformes aux délais de règlement usuels.

5.7. autres actifs courants et non-courants

Le détail des autres actifs courants et non courants est le suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Avances et acomptes versés	1 133	1 201
Créances sociales	596	868
Créances fiscales	2 262	2 741
Créance relative à la taxe d'aéroport	33 146	22 056
Débiteurs divers	129	165
Charges constatées d'avances	2 318	2 332
Total	39 583	29 363
dont courant	39 324	29 089
dont non courant	259	274

Les créances fiscales se composent principalement de la TVA déductible.

5.7.1. créance relative à la taxe d'aéroport

Les conditions d'assiette et de recouvrement de la taxe d'aéroport ont été fixées par la loi de finances. Le produit de la taxe est affecté au financement des missions de sûreté, sécurité, lutte contre le péril animalier et de contrôles environnementaux. Les charges d'exploitation correspondantes sont enregistrées au fur et à mesure de leur survenance et les produits comptabilisés dans le chiffre d'affaires.

Au 31 décembre 2021, les charges engagées sont supérieures aux produits perçus et par conséquent un produit à recevoir a été constaté pour un montant de 33 146 k€ contre 22 056 k€ au 31 décembre 2020. Cette augmentation est essentiellement liée au déficit constaté entre le produit dû par la DGAC, correspondant aux coûts engagés par ATB, et la baisse de la collecte des taxes consécutive à la chute du trafic aérien.

Dans le cadre de la loi de finances pour 2021 et dans le but de soutenir les exploitants d'aéroport touchés par la crise du COVID-19, une avance supplémentaire de 9 576 k€ a été versée par l'État au titre des dépenses de sûreté-sécurité. Le montant global des avances s'élève à 25 578 k€ au 31 décembre 2021. Leurs remboursements s'étaleront entre 2024 et 2030, période au cours de laquelle 1/7^e du capital sera remboursé chaque année (cf. 5.15).

5.8. trésorerie et équivalent de trésorerie

Ce poste intègre les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie, constitués principalement de dépôts à terme, dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et sans risque significatif de changement de valeur.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts à terme	12 019	25 024
Disponibilités	24 759	30 255
Trésorerie et équivalents de trésorerie	36 778	55 279

Au 31 décembre 2021, la trésorerie et équivalents de trésorerie intègrent 6 589 k€ de disponibilités relatives à la TNSA, dont l'utilisation est strictement limitée au financement des travaux d'insonorisation des logements des riverains de l'aéroport.

5.9. composition du capital et autres réserves

Le résultat par action (résultat de base par action) est obtenu en divisant le résultat disponible aux porteurs d'actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Nombre moyen pondéré d'actions	148	148
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	(4 140)	(11 303)
Résultat de base par action (en euros)	(28)	(76)
Résultat dilué par action (en euros)	(28)	(76)

Au 31 décembre 2021, le capital social est composé de 148 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne, en outre, le droit au vote et à la représentation dans les assemblées d'actionnaires, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Il n'y a pas eu d'émission, ni de remboursement d'actions au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent. Le Groupe ne détient pas d'action propre.

Les réserves et résultat consolidés du Groupe s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Réserves de la société mère ATB	70 786	70 786
› Réserve légale	15	15
› Réserves règlementées	35	35
› Autres réserves	70 736	70 736
Réserves consolidées	19 573	30 453
Résultat net part du Groupe	(4 140)	(11 303)
Total	86 219	89 937

5.10. emprunts et dettes financières

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêts sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuables aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Par la suite, ces emprunts sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

5.10.1. endettement financier net

L'endettement financier net correspond aux montants des emprunts et dettes financières à long et court terme diminués de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts auprès des établissements de crédit	136 431	159 927
Dettes liées au contrat de location-financement	4 363	5 411
Dettes financières diverses	1 207	1 176
Instruments financiers dérivés passifs	754	2 321
Endettement financier net à long terme	142 755	168 836
Emprunts auprès des établissements de crédit	28 000	25 752
Dettes liées au contrat de location-financement	1 048	1 029
Dettes financières diverses	1 306	1 322
Dettes TNSA	6 418	6 614
Intérêts courus non échus	532	546
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(30 189)	(48 466)
Trésorerie et équivalent de trésorerie TNSA	(6 589)	(6 813)
Endettement financier net à court terme	526	(20 014)
Endettement financier net global	143 281	148 822

5.10.2. emprunts auprès des établissements de crédit

Un emprunt a été souscrit en 2008 pour le financement du développement de l'aéroport, comprenant notamment les opérations d'investissements du Hall D et du parc automobiles Silo 2. Cet emprunt, d'un montant total de 115 000 k€ et d'une maturité de 15 ans, peut faire l'objet d'un remboursement anticipé en cas de non-respect d'un ratio d'endettement. Cet emprunt peut faire l'objet d'un remboursement anticipé notamment dans le cas où les covenants financiers ne sont pas respectés. Au 31 décembre 2021, ATB respecte ses engagements.

Le Groupe a souscrit, au cours de l'exercice 2015, un emprunt de 10 000 k€ destiné à financer l'acquisition d'un ensemble immobilier industriel dans le cadre de ses activités de diversification.

Ces emprunts ont été souscrits au taux variable EUR3M assorti d'une marge (cf. [5.11](#)).

Un emprunt à taux fixe, d'un montant total de 102 300 k€ intégralement tiré et d'une maturité de 14 ans et 2 mois, assorti d'un covenant, a été souscrit en 2016 pour le financement du plan d'investissement 2016-2020 comprenant principalement l'extension du Hall D, l'aménagement d'une zone commerciale de 4 000 m², et en prolongement du Hall A, la création d'une jetée avec cinq portes d'embarquement. Une tranche additionnelle de 30 000 k€, remboursable en 2024, a été souscrite en 2021 sur cet emprunt pour financer le programme d'investissement 2021-2022. Cet emprunt peut faire l'objet d'un remboursement anticipé notamment dans le cas où les covenants financiers ne sont pas respectés. Au 31 décembre 2021, ATB respecte ses engagements.

Entre 2015 et 2020, le Groupe a souscrit plusieurs emprunts à taux fixe au titre de ses activités de diversification pour un montant total de 47 800 k€.

Le montant des tirages effectués au cours de l'exercice s'élève à 4 651 k€.

5.10.3. dettes financières diverses et dettes de TNSA

La dette TNSA, nette des frais de gestion de 171 k€ en 2021, comprend les engagements financiers effectués et à venir sur les fonds de la taxe sur les nuisances sonores aériennes à hauteur de 6 418 k€.

La contrepartie de ces engagements et avances est présentée en trésorerie pour 6 589 k€.

Les autres dettes financières diverses correspondent aux dépôts de garantie versés par les clients pour un montant de 2 552 k€.

5.10.4. valeur actuelle nette de la dette liée aux contrats de location

(en milliers d'euros)	À moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2019				
Paielements minimaux futurs au titre de la location	1 270	4 628	1 391	7 288
Charges financières	240	566	40	847
Valeur actuelle nette de la dette	1 029	4 062	1 351	6 441
Au 31 décembre 2020				
Paielements minimaux futurs au titre de la location	1 249	4 770	–	6 019
Charges financières	202	406	–	608
Valeur actuelle nette de la dette	1 048	4 363	–	5 410

5.11. instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers dérivés sont présentés en tant qu'actifs et passifs financiers. Ils sont enregistrés dans l'état de la situation financière pour leur juste valeur à leur date d'acquisition. Ils sont évalués à chaque arrêté à leur juste valeur.

Dans le cadre de sa gestion de risque de taux, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés adossés à des emprunts bancaires, constituant des opérations d'échange de taux d'intérêt (swaps vanille). Ces opérations entrent dans une relation de couverture de flux de trésorerie dont l'objet est de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers.

La variation de valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans les réserves de juste valeur au sein des capitaux propres. La partie inefficace, le cas échéant, du dérivé est enregistrée directement en compte de résultat.

Les instruments dérivés du Groupe correspondent à des swaps de taux vanille conclus dans le cadre d'opérations d'échange de taux d'intérêt des emprunts à taux variables mentionnés précédemment. Ces instruments dérivés ont des caractéristiques identiques à celles des instruments financiers sous-jacents et sont, à ce titre, qualifiés d'opérations de couverture de flux de trésorerie.

La juste valeur de ces instruments s'établit à – 754 k€ au 31 décembre 2021 contre – 2 321 k€ au 31 décembre 2020. Les variations de juste valeur sont reconnues par capitaux propres. Au cours de l'exercice 2021, le montant comptabilisé en autres éléments de capitaux propres s'élève à 1 568 k€ avant effet d'impôt.

5.12. engagements de retraite et assimilés

Les avantages au personnel du Groupe sont évalués et présentés conformément à la norme IAS 19 révisée selon :

- › les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations sociales, les primes payables, les dépenses de formation, ainsi que tous les autres éléments consommés gratuitement par le personnel;
- › et les indemnités de fin de carrière.

Les avantages à court terme sont comptabilisés en résultat sur la ligne « Charges de personnel » et présentés en note 6.3.

Le Groupe verse au titre des régimes de retraite, des cotisations à des organismes de prévoyance et de retraite. Dans le cadre de ces régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes portées en résultat sur la ligne « Charges de personnel ».

En matière de régimes à prestations définies, l'engagement du Groupe se limite aux indemnités de fin de carrière qui sont évaluées selon la méthode des unités de crédits projetées. Elle consiste à estimer le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Les estimations sont réalisées au minimum une fois par an par un actuinaire indépendant, sur la base d'hypothèses actuarielles intégrant notamment des hypothèses de taux d'actualisation, de mortalité, de rotation du personnel et de réévaluation des salaires.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel de chaque période comprend le coût des services passés et ainsi que les effets, le cas échéant, de toute modification de régime. L'impact de désactualisation de la dette actuarielle est comptabilisé en coût de l'endettement financier net. Les impacts de réévaluation du passif sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent les gains et pertes actuariels résultant des effets de changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses retenues et la réalité constatée).

Le régime n'étant pas financé dans le cadre d'une gestion externe, le Groupe ne dispose pas d'actif de couverture.

L'engagement au titre de l'exercice est présenté en « provisions non courantes ».

**Changement de méthode suite à la décision de l'IFRS IC sur l'interprétation de la norme IAS 19
«Avantages du personnel»**

La décision de l'IFRS IC d'avril 2021 porte sur la répartition des droits à prestation pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné, et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite.

Le régime dont dépend ATB répond aux critères des régimes visés ci-dessus et, depuis le 1^{er} janvier 2021, l'entreprise, conformément à la décision de l'IFRS IC sur l'interprétation de la norme IAS 19, étale l'engagement uniquement à compter de la date à laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation, i.e. sur la période précédant l'âge de départ à la retraite permettant d'atteindre le plafond et non à compter de sa date d'embauche.

Les reclassements et ajustements qui en résultent sont reconnus dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2021.

Les impacts sur les comptes consolidés du groupe sont :

(en milliers d'euros)	31/12/2020	IAS 19	01/01/2021 retraité
Capital social	148	-	1 201
Réserves consolidées et résultat net	89 937	423	90 359
Autres éléments de capitaux propres	(2 461)	-	(2 451)
Capitaux propres – Part du Groupe	87 634	423	88 056
Emprunts et dettes financières à long terme	168 836	-	168 836
Provisions non courantes	55 381	(570)	54 811
Autres passifs non courants	16 002	-	16 002
Impôts différés passifs	9 080	147	9 228
Passifs non courants	249 300	(423)	248 877
Passifs courants	71 930	-	71 930
Total capitaux propres et passifs	408 863	-	408 863

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Hypothèses de calcul	Personnel salarié
Taux moyen de rotation	dégressif en fonction de l'âge, de 3,6 % à 0 %
Âge de départ en retraite	65 ans pour les cadres 63 ans pour les non-cadres
Table de survie	TH 17-19
Taux d'augmentation des salaires	2 %
Taux d'actualisation	1,00 %

Une variation du taux d'actualisation aurait les impacts suivants :

(en milliers d'euros)	Hypothèse basse	Impact sur l'engagement	Hypothèse haute	Impact sur l'engagement
Taux d'actualisation $\pm 0,5\%$	0,50 %	192	1,50 %	(179)

La durée résiduelle moyenne de l'engagement au 31 décembre 2021 est de 16,23 ans.

Les variations des engagements provisionnés dans les états de la situation financière au titre des régimes à prestations définies peuvent s'analyser de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Dettes actuarielles
Au 1 ^{er} janvier 2020	3 970
Droits acquis au cours de l'exercice	262
Prestations versées	(67)
Charge d'intérêt	31
Écarts actuariels de la période	504
Au 31 décembre 2020	4 700
Impact de la décision de l'IFRS IC sur l'interprétation d'IAS 19	(570)
Droits acquis au cours de l'exercice	280
Prestations versées	(218)
Charge d'intérêt	23
Écarts actuariels de la période	(386)
Au 31 décembre 2021	3 829

Le gain de 386 k€ au titre des écarts actuariels de la période est notamment lié aux écarts d'expérience (205 k€) et à la mise à jour des hypothèses actuarielles (182 k€).

5.13. provision pour risques et charges

En conformité avec IAS 37, une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Les provisions sont présentées en « provisions non courantes » pour la part à plus d'un an.

provision pour fin de concession

Les immobilisations corporelles du Groupe se décomposent en trois catégories :

- › les biens utilisés dans le cadre des missions de sûreté et de sécurité déléguées par l'État, pour lesquels l'arrêté du 30 septembre 2009 relatif à la taxe d'aéroport prévoit le remboursement de la valeur nette comptable en fin de concession ;
- › les biens qualifiés de « non renouvelables », soit par nature (terrains par exemple), soit du fait d'une durée de vie technique supérieure à la durée résiduelle de la concession. La durée d'utilité des biens ne pouvant excéder celle de la concession, ces biens sont nécessairement amortis sur la durée de vie résiduelle de la concession. Ainsi, leur valeur résiduelle sera nulle en fin de concession ;
- › les biens qualifiés de « renouvelables » du fait d'une durée de vie technique inférieure à la durée de la concession et qui feront l'objet d'un renouvellement avant la fin de celle-ci.

Conformément au contrat de concession, l'ensemble des biens renouvelables et non renouvelables fera l'objet d'un transfert gratuit au terme de la concession. Aussi, une provision a été enregistrée au titre du dernier renouvellement des biens renouvelables, afin de compenser la perte des avantages économiques futurs liés à l'utilisation de l'actif sur sa durée de vie résiduelle au-delà du terme de la concession. Afin de couvrir la valeur nette comptable estimée du dernier bien renouvelable, cette provision est reconnue, de façon linéaire, sur la durée de la concession. Pour les principaux investissements de capacité de la plateforme aéroportuaire, la provision est reconnue à partir de leur date de mise en service, sur la durée résiduelle de la concession.

(en milliers d'euros)	Litiges	Passifs sociaux	Provision pour fin de concession	Total
Au 31 décembre 2020	273	4 700	50 552	55 525
Augmentation/Dotation	110	303	4 000	4 413
Diminution/Reprise	(144)	(956)	–	(1 100)
Utilisation	–	(218)	–	(218)
Au 31 décembre 2021	239	3 829	54 552	58 620
dont courant				–
dont non courant				58 620

Au 31 décembre 2021, les provisions pour litiges concernent la caution donnée au C2FPA au titre de son crédit-bail immobilier et des garanties données et un litige commercial provisionné en 2019 et pour lequel un complément a été constaté en 2020 pour 49 k€. Les provisions pour passifs sociaux concernent exclusivement la provision d'indemnités pour départ en retraite (cf. note 5.12).

La provision pour fin de concession s'élève à 54 552 k€ au 31 décembre 2021 et couvre le risque relatif au transfert à l'État sans contrepartie des immobilisations en fin de concession.

5.14. impôts courants et différés

Les variations d'impôts différés sur la période s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Impact résultat	Impact capitaux propres	31/12/2020
Engagements sociaux	(977)	(22)	248	(1 202)
Instruments financiers dérivés	(195)	-	405	(600)
Caducité et provisions associées	12 479	(88)	-	12 567
Subventions d'investissement	1 762	(39)	-	1 801
Contrats de location	566	96	-	470
Déficit fiscal reportable	(6 038)	(1 538)	-	(4 500)
Autres	613	67	-	546
Impôts différés	8 208	(1 525)	653	9 080

Au 31 décembre 2021, l'impôt exigible est un actif de 120 k€, contre un actif de 2 609 k€ pour l'exercice précédent.

Par ailleurs, la perte fiscale d'ensemble a conduit à la reconnaissance d'un impôt différé actif, pour un montant de 1 538 k€, son utilisation ayant été raisonnablement jugée probable à partir de 2022 à la lumière des plans d'affaires établis par le Groupe.

5.15. fournisseurs et autres passifs courants et non-courants

Les fournisseurs et comptes rattachés se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Avances non courantes reçues	25 578	16 002
Fournisseurs et comptes rattachés	13 706	13 627
Dettes sur immobilisations	3 808	6 522
Avances et acomptes reçus	993	512
Personnel	3 567	4 330
Organismes sociaux	2 951	2 783
Dettes fiscales diverses	2 722	1 703
Autres dettes	661	1 475
Produits constatés d'avance	6 095	5 570
Total	60 080	52 523

Dans le cadre de la loi de finances pour 2021 et dans le but de soutenir les exploitants d'aéroport touchés par la crise du COVID-19, une avance supplémentaire de 9 576 k€ a été versée par l'État au titre des dépenses de sûreté-sécurité. Le montant global des avances s'élève à 25 578 k€ au 31 décembre 2021. Elles feront l'objet d'un remboursement linéaire entre 2024 et 2030, sauf en cas de remboursement anticipé, et sont à ce titre un passif non courant (cf. 5.7).

5.16. information à la juste valeur des actifs et passifs financiers

Les valeurs de marché des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière ont été classées dans le tableau ci-dessous selon la hiérarchie en trois niveaux :

(en milliers d'euros)	Classification selon IAS 39					31/12/2021			
	Actifs/ passifs au coût amorti	Actifs dis- ponibles à la vente	Actifs/ passifs à la juste valeur par résultat	Dérivés de couver- ture	Valeur comp- table	JV estimée	Niveau 1*	Niveau 2*	Niveau 3*
Titres de participa- tion non cotés		x			26	26	-	-	26
Prêts et créances financières	x				1 449	1 449	-	1 449	-
Titres de créances négociables		x			-	-	-	-	-
Dépôts à terme			x		-	-	-	-	-
Trésorerie			x		24 759	24 759	24 759	-	-
Équivalents de trésorerie			x		12 019	12 019	12 019	-	-
Total des actifs financiers					38 252	38 252	36 778	1 449	26
Emprunts bancaires	x				164 431	164 431	-	164 431	-
Autres emprunts et dettes assimilées	x				14 342	14 342	-	14 342	-
Intérêts sur emprunts	x				532	532	-	532	-
Instruments financiers dérivés				x	754	754	-	754	-
Total des passifs financiers					180 058	180 058	-	180 058	-

(en milliers d'euros)	Classification selon IAS 39					31/12/2020			
	Actifs/ passifs au coût amorti	Actifs dis- ponibles à la vente	Actifs/ passifs à la juste valeur par résultat	Dérivés de couver- ture	Valeur comp- table	JV estimée	Niveau 1*	Niveau 2*	Niveau 3*
Titres de participa- tion non cotés		x			26	26	-	-	26
Prêts et créances financières	x				1 411	1 411	-	1 411	-
Titres de créances négociables		x			-	-	-	-	-
Dépôts à terme			x		-	-	-	-	-
Trésorerie			x		30 255	30 255	30 255	-	-
Équivalents de trésorerie			x		25 024	25 024	25 024	-	-
Total des actifs financiers					56 716	56 716	55 279	1 411	26
Emprunts bancaires	x				185 680	185 680	-	185 680	-
Autres emprunts et dettes assimilées	x				15 553	15 553	-	15 553	-
Intérêts sur emprunts	x				546	546	-	546	-
Instruments financiers dérivés				x	2 321	2 321	-	2 321	-
Total des passifs financiers					204 101	204 101	-	204 101	-

* Niveau 1 : juste valeur déterminée exclusivement par référence aux prix constatés sur des marchés actifs.

* Niveau 2 : juste valeur évaluée par un modèle utilisant des paramètres de marchés observables directement ou indirectement.

* Niveau 3 : juste valeur évaluée par un modèle incorporant certains paramètres non observables sur un marché.

6. information relative à l'état du résultat global consolidé

6.1. ventilation des revenus

redevances pour services publics aéroportuaires

Les redevances pour services publics aéroportuaires regroupent essentiellement les redevances, par passager, d'atterrissage et de stationnement.

Les conditions d'évolution des redevances sont fixées annuellement après consultation des usagers et homologations des tarifs par l'Autorité de Régulation des Transports.

revenus extra-aéronautiques

Les revenus extra-aéronautiques comprennent l'ensemble des produits et des services proposés par le Groupe à ses clients facilitant leur accueil ou leur occupation dans ses installations, en particulier les activités commerciales dans l'aérogare (boutiques, bars et restaurants, locations de voitures...), les locations immobilières, les parcs autos et accès ainsi que des activités de diversification immobilière hors aérogare dans lesquelles le Groupe agit en tant qu'investisseur.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés.

revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire

Le Groupe perçoit un produit, dans le cadre des missions de service public au titre de la sécurité, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs.

Ce produit, appelé « produit de la taxe d'aéroport », couvre les coûts engagés dans le cadre de ces missions. Il est versé par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) qui le finance par le biais de la taxe d'aéroport prélevée auprès des compagnies aériennes.

Ce revenu est comptabilisé au fur et à mesure des coûts estimés éligibles au remboursement par la DGAC.

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Redevances services publics aéroportuaires	23 674	20 352
Revenus extra-aéronautiques	42 511	38 728
Produit de la taxe d'aéroport	24 359	25 293
Total	90 544	84 373

6.2. services extérieurs

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Énergie	(2 056)	(2 119)
Plan d'entretien	(5 860)	(6 174)
Sous-traitance taxe d'aéroport	(16 939)	(17 401)
Autre sous-traitance	(8 957)	(8 627)
Personnel mis à disposition et intérim	-	(552)
Autres charges	(7 281)	(7 674)
Total	(41 092)	(42 546)

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat ou sur une autre base systématique plus représentative de l'échelonnement dans le temps des avantages qu'en retire le Groupe.

(en milliers d'euros)	Paiements minimaux	Loyers conditionnels	Revenus des sous-locations	Total
Location de voitures	141	-	-	141
Location de licences	374	-	-	374
Autres contrats de location simple	67	-	-	67
Total	582	-	-	582

Les paiements minimaux restant à effectuer au titre de la location en vertu des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

(en milliers d'euros)	À moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Location de voitures	141	-	-	141
Location de licences	260	113	-	374
Autres contrats de location simple	53	15	-	67
Total	454	128	-	582

6.3. charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et traitements	(11 178)	(10 718)
Charges sociales	(5 163)	(5 212)
Participation et intéressement	-	(1 678)
Dotation nette des engagements sociaux	(62)	(195)
Total	(16 404)	(17 802)

L'effectif équivalent temps plein moyen en 2021 est de 290 personnes contre 294 personnes en 2020. Le recours à l'activité partielle a permis une économie de 6 090 k€ sur les charges de personnel en 2021.

6.4. impôts et taxes

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Taxes foncières	(5 298)	(8 407)
Contribution économique territoriale	(823)	(1 270)
Impôts et taxes sur rémunérations	(643)	(657)
Contribution sociale de solidarité des sociétés	(74)	(161)
Autres impôts et taxes	(31)	(33)
Total	(6 869)	(10 529)

6.5. dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Amortissements des immobilisations	(23 564)	(22 072)
Dotations nettes sur provision fin de concession	(4 000)	(3 308)
Créances clients	61	(63)
Risques et charges	34	(49)
Total	(27 469)	(25 491)

6.6. autres produits et charges

Les autres charges opérationnelles nettes, courantes et non courantes, s'élèvent à -1 229 k€.

L'impact sur le résultat opérationnel courant est un produit de - 288 k€ et se décompose comme suit :

- › 447 k€ de produits courants concernant principalement les frais de gestion TNSA pour 171 k€ ainsi qu'une subvention d'exploitation de 89 k€;
- › 735 k€ de charges opérationnelles courantes constituées notamment de la TVA à reverser au titre des activités relatives à la taxe d'aéroport de diverses charges de gestion courante pour 221 k€, des pertes sur créances irrécouvrables pour 187 k€, du versement d'une indemnité soldant un litige commercial pour 144 k€.

L'impact sur le résultat opérationnel non courant est une charge de 495 k€ constituée principalement de valeur nette comptable des immobilisations cédées ou mises au rebut pour 498 k€.

6.7. coût de l'endettement financier

Il comprend les charges payées sur les emprunts ainsi que calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et diminuées des produits de placements encaissés et calculés en utilisant la méthode la même méthode.

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Charges brutes d'intérêts liées à l'endettement	(3 322)	(2 882)
Résultat des dérivés de taux	(1 197)	(2 179)
Coût de l'endettement financier brut	(4 520)	(5 061)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	79	124
Coût de l'endettement financier net	(4 440)	(4 937)
Autres charges financières	(23)	(31)
Autres produits financiers	76	104
Charges financières nettes	(4 387)	(4 863)

Le coût de l'endettement brut diminue du fait du remboursement du capital restant dû des emprunts les plus anciens souscrits à des taux plus élevés que ceux des nouveaux emprunts.

6.8. impôt sur le résultat et preuve d'impôt

Le Groupe comptabilise l'impôt exigible et l'impôt différé conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 12.

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées.

impôts exigibles

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux administrations fiscales par le Groupe en vertu de la convention d'intégration fiscale conclue entre l'Aéroport Toulouse-Blagnac et ses filiales à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le Groupe a choisi de qualifier la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en charge opérationnelle, hors du champ de la norme IAS 12.

impôts différés

En application de la norme IAS 12, le Groupe constate des impôts différés sur les différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs inscrits dans l'état de situation financière et sur les pertes fiscales reportables lorsque leur récupération est jugée probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur les exercices au cours desquels les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des actifs d'impôts différés sont constatés, le cas échéant, au titre du report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés. D'une façon générale, les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales non utilisées et les crédits d'impôt pourront être imputés.

Les impôts différés sont présentés en position nette par entité fiscale, à l'actif ou au passif de l'état de situation financière consolidé.

L'impôt différé est comptabilisé en compte de résultat sauf pour les impôts générés par des retraitements inscrits directement en capitaux propres, auquel cas, ils sont également inscrits directement en capitaux propres.

Conformément à IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Sur l'exercice, le taux d'impôt a été abaissé à 26,5 %. Le produit net d'impôt du Groupe s'établit à 1 544 k€. Ce dernier est lié à l'activation des impôts différés actifs sur le déficit reportable généré par le Groupe.

Ces montants ne comprennent pas les charges d'impôt sur les quotes-parts de résultats des entreprises mises en équivalence, les montants qui figurent à ce titre sur la ligne appropriée du compte de résultat étant nets d'impôt.

preuve d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Résultat après impôt	(4 140)	(11 303)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	775	791
Charge d'impôt sur les résultats	1 544	4 346
Résultat avant impôt et résultat net des sociétés mises en équivalence	(6 459)	(16 439)
Taux théorique d'impôt en vigueur	26,5%	28,00%
Charge d'impôt théorique	(1 712)	(4 603)
Incidence sur l'impôt théorique des :		
› changement de taux d'impôt :	146	314
› charges non déductibles et produits non imposables;	141	37
› crédits et réductions d'impôts;	(102)	(101)
› autres.	(17)	7
Charges financières nettes	(1 544)	(4 346)

L'incidence du changement de taux est liée aux conséquences, sur l'impôt différé, de l'application de la loi de finances pour 2018 adoptée en décembre 2017. Elle prévoit une réduction progressive du taux normal d'impôt, et pour ce qui concerne le Groupe ATB, un taux d'imposition à 25,83 % à compter du 1^{er} janvier 2022.

7. engagement hors bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Engagements donnés aux fournisseurs d'immobilisations	12 448	13 889
Cautions solidaire ATB pour un prêt bancaire ATBD2i de 2015 à 2030	5 952	6 619
Hypothèque de premier rang sur le droit réel conféré par l'aot signée entre ATB et ATBDH, portant sur un terrain à bâtir et les ouvrages, constructions, installations autorisées	15 671	16 609
Hypothèque de premier rang sur le droit réel conféré par l'aot signée entre ATB et ATBD2i, portant sur un terrain à bâtir et les ouvrages, constructions, installations autorisées	6 029	6 447
Privilège de prêteur de deniers conféré à la Banque pour un prêt bancaire sur les droits réels cédés par l'aot signée entre atb et ATB2i portant sur un terrain à bâtir et les ouvrages, constructions, installations autorisées	18 287	19 484
Engagements donnés	58 387	63 048
Cautions clients bénéficiant d'une autorisation d'occupation temporaire/bail	707	547
Cautions fournisseurs d'immobilisations remplaçant des retenues de garanties	705	593
Engagements reçus	1 412	1 140

Les principaux autres engagements donnés ou reçus par le Groupe sont les suivants :

- › contrat de concession aéroportuaire dont la société bénéficie jusqu'à fin 2046. À compter du 1^{er} janvier 2015, l'État a la possibilité de racheter la concession avec un préavis d'un an;
- › autorisations d'occupation temporaire du domaine public données à certaines sociétés prévoyant le paiement d'une redevance déterminée en fonction du niveau de chiffre d'affaires réalisé par ces sociétés sur la zone aéroportuaire et avec un revenu minimum garanti calculé notamment en fonction du nombre de passagers;
- › baux civils entre ATBD2i et SABENA Technics prévoyant le paiement d'un loyer immobilier trimestriel au titre de l'occupation de bâtiments industriels. Ces baux sont assortis d'une convention de cession de créances en cas de défaut de paiement de toutes sommes dues par Sabena Technics au titre du bail;
- › bail en l'état futur d'achèvement entre ATBD2i et Barry Control prévoyant le paiement d'un loyer immobilier trimestriel au titre de l'occupation d'un ensemble immobilier. Ces derniers font l'objet d'une convention de cession de créances dans le cadre de l'emprunt ATBD2i;

› bail en l'état futur d'achèvement entre ATBDH et NH Hotel prévoyant la mise à disposition d'un bâtiment mis en service en novembre 2018 contre le paiement d'un loyer variable déterminé en fonction du chiffre d'affaires réalisé par l'exploitant sur le futur hôtel ainsi qu'un loyer minimum garanti. Ces derniers font l'objet d'un nantissement à hauteur de 24 960 k€ pour les loyers minimums garantis et à hauteur de 21 360 k€ pour les loyers variables dans le cadre de l'emprunt hypothécaire d'ATBDH.

7.1. transactions avec les parties liées

La société ATB a conclu avec sa filiale SETFA, le 21 décembre 2018, une convention de subordination.

Au cours de l'exercice 2021, les membres du directoire, qui sont les principaux dirigeants de l'entreprise, ont bénéficié d'une rémunération globale de 773 k€.

7.2. principales opérations entre la société ATB et ses filiales

La société ATB, mère du Groupe, centralise les actes de la gestion globale des filiales (management général, gestion opérationnelles et financière...).

La société ATB s'est constituée, depuis l'exercice fiscal 2015, seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû au titre du groupe fiscal qui comprend les sociétés ATBD2i, ATBDH et ATBDI. En application de la convention d'intégration fiscale, les filiales intégrées fiscalement supportent leur propre charge d'impôt, comme elles le feraient en l'absence d'intégration fiscale et versent les sommes correspondantes à la société ATB, à titre de contribution au paiement des impôts du groupe fiscal.

7.3. publicité des honoraires des CAC

Le montant des honoraires enregistrés en charges, au titre du contrôle légal des comptes, par les commissaires aux comptes, Mazars, Ernst & Young Audit et Exco Fiduciaire du Sud-Ouest, est de 87 k€ en 2021.



rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

MAZARS

Société par Actions Simplifiée
Siège social : Green Park III
298 allée du Lac – 31670 Labège
Capital de 2 400 000 euros
RCS Toulouse 780 138 715

ERNST & YOUNG Audit

Société par Actions Simplifiées
à Capital Variable
Tour First
TSA 14444 – 92037 Paris-la-Défense cedex
RCS Nanterre 344 66 315

À l'assemblée générale de la société Aéroport Toulouse-Blagnac,

1. opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Aéroport Toulouse-Blagnac relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. fondement de l'opinion

référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021, la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note [5.12](#) de l'annexe des comptes consolidés qui expose le changement de méthode d'évaluation de l'engagement relatif aux indemnités de fin de carrière intervenu sur l'exercice, en lien avec la décision de l'IFRS IC.

4. justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note [5.13](#) de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la provision pour fin de concession.

Nous nous sommes assurés de la validité des règles et des méthodes comptables appliquées ainsi que de la pertinence de l'information présentée dans cette note de l'annexe.

5. vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

6. responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

7. responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- › il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

- suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- › il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
 - › il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;
 - › il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
 - › il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle;
 - › concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Toulouse et à Labège, le 06/05/2022

Les commissaires aux comptes

Hervé Kerneis
Mazars



Laurent Vitse
ERNST & YOUNG Audit



